

Développement responsable

INTRODUCTION

La démarche de développement responsable de Colas (cf. www.colas.com) repose sur la double conviction que ses métiers concourent à la satisfaction de besoins et d'aspirations essentiels et qu'ils peuvent et doivent être exercés de manière responsable. Colas doit savoir intégrer les attentes et les contradictions contemporaines : cohésion sociale, changement climatique, besoins de déplacement et de logement, amélioration du cadre de vie, transition énergétique, gestion des ressources, etc.

Pour asseoir cette démarche, Colas a mis en œuvre et décliné sa politique à partir de trois enjeux stratégiques et cinq enjeux majeurs.

Les trois enjeux stratégiques conditionnent le développement et la pérennité des activités de Colas qui dispose, pour chacun, d'un réel pouvoir d'action : il s'agit du renouvellement et de l'enrichissement du capital humain, de l'acceptation sociétale des sites de production, et de l'éthique des affaires. L'attractivité, la diversité (insertion sociale, handicap, mixité hommes femmes, seniors), la fidélisation et la formation sont les domaines d'action prioritaires pour le développement du Groupe en matière de ressources humaines. Les plans d'action mis en œuvre pour l'acceptation sociétale des sites de production sont déployés dans deux directions : le professionnalisme des sites fixes de production (certification environnementale, check-lists associées à la prévention des risques, programme de biodiversité) et le dialogue régulier avec les parties prenantes de proximité : riverains, élus, administrations. Le respect de l'éthique des affaires est, par ailleurs, un principe intangible du groupe Colas et figure dans le dispositif de contrôle interne appuyé par le déploiement de programmes de conformité.

Les cinq grands enjeux additionnels, pour lesquels Colas peut disposer de marges de manœuvre plus réduites, même si certains sont aussi importants, sont : la sécurité au travail et sur la route ; les actions citoyennes dans les pays du Sud ; l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ; le recyclage des matériaux ; la maîtrise du risque chimique.

Pour chacun des enjeux, une politique de progrès est définie et coordonnée à chaque niveau de l'entreprise. Pour la majorité, indicateurs et objectifs sont déterminés au niveau mondial. Cette politique vise à inscrire l'amélioration dans la durée et sur le terrain, au cœur du réseau des 800 unités d'exploitation de travaux et 2 000 unités de production de matériaux référencés dans le logiciel de reporting extra-financier.

De plus, les filiales et implantations locales mènent des actions de proximité, dont la grande richesse démontre la motivation des équipes. C'est donc toute la vision des activités de Colas qui s'enrichit et se transforme par cette appropriation collective de la RSE ⁽¹⁾.

Dans le dialogue avec les parties prenantes non contractuelles, Colas maintient un ancrage au plus près du terrain par des échanges multiples avec les riverains, les administrations, les établissements d'enseignement, le secteur social, etc., peu de sujets justifiant une démarche globale et internationale. À ce jour, seule la question des fumées de bitume est apparue pertinente au niveau du Groupe, et Colas contribue fortement aux échanges avec les clients, les scientifiques, les collaborateurs, les administrations du travail et organismes de santé au travail ⁽²⁾. Afin d'approfondir la réflexion, Colas participe à des collèges, commissions ou comités stratégiques rassemblant des parties prenantes d'autres institutions, telles que la CORE de l'Ineris ⁽³⁾ ou le COS de la FRB ⁽⁴⁾, et cherche à donner toujours plus de sens à ses actions de mécénat.

Après le déploiement mondial en 2010 d'un logiciel de reporting pour unifier l'ensemble des indicateurs à travers plus de 800 entités juridiques, 2015 a été marquée par la poursuite de l'amélioration du fonctionnement et de l'usage du logiciel, permettant ainsi une fiabilité accrue des données et des indicateurs ⁽⁵⁾.

Conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), les indicateurs extra-financiers 2015 et leur procédure de collecte ont été vérifiés et certifiés par Ernst & Young et Associés le 22 février 2016.

(1) Responsabilité sociétale des entreprises.

(2) Cf. rubrique « Risques opérationnels ».

(3) Commission d'orientation de la recherche et de l'expertise de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (France).

(4) Comité d'orientation stratégique de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (France).

(5) www.colas.com.

INFORMATION AU TITRE DES OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (1)

Conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), Colas rend compte dans son rapport de gestion 2015 des informations sociales, environnementales et sociétales le concernant. Chaque information décrite dans le présent document est précédée de l'une des trois mentions suivantes : « indicateur » complété de « commentaire », « élément justificatif » (quand il n'existe pas d'indicateur) ou « information qualitative » (quand la thématique abordée requiert une explication).

I – INFORMATIONS SOCIALES

Les indicateurs sociaux sont calculés sur une année civile classique du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le périmètre des sociétés prises en compte pour le calcul des indicateurs sociaux est un sous-ensemble du périmètre de consolidation financière : en sont exclues les sociétés mises en équivalence.

Pour l'année 2015, les règles de calcul des indicateurs sociaux sont les suivantes :

- les sociétés en intégration globale sont consolidées à 100 % ;
- les sociétés en intégration proportionnelle sont consolidées à 100 % dès lors que le pourcentage de détention dépasse strictement les 50 % ; les autres sont exclues du périmètre.

Les données sociales de Colas sont consolidées sur le périmètre le plus large possible pour refléter le plus fidèlement l'activité des sociétés en France et à l'international.

Ainsi, les indicateurs correspondant à des normes partagées dans tous les pays où Colas est implanté sont consolidés sur le périmètre Monde :

- en matière d'emploi : effectifs par zone géographique, pourcentage de femmes dans les effectifs, pourcentage de femmes managers, recrutements, départs ;
- en matière de santé et sécurité : taux de fréquence et de gravité des accidents du travail, nombre d'accidents mortels, nombre de collaborateurs formés aux premiers secours.

Sont consolidés sur le périmètre international (ce périmètre comprend les sociétés dont les seuils dépassent 300 collaborateurs, soit 78 % des effectifs à l'international) :

- existence d'une représentation du personnel ;
- existence d'un plan de formation formalisé ;
- pourcentage des sociétés assurant une couverture sociale ;
- existence d'une politique diversité formalisée ;
- existence de règles organisant la durée du travail ;
- existence d'un suivi de l'absentéisme ;
- existence d'un suivi des rémunérations.

Ces indicateurs seront dorénavant renforcés de commentaires qualitatifs.

Sont consolidés sur le périmètre France les indicateurs ci-après, qui correspondent à des définitions spécifiquement françaises issues du Code du travail :

- en matière d'emploi : nombre de licenciements, salaire annuel moyen par statut, répartition des effectifs par tranche d'âge ;
- en matière d'organisation du travail : régime des temps de travail, taux d'absentéisme ;
- en matière de relations sociales : participation aux élections professionnelles, nombre d'accords collectifs négociés ;
- en matière de santé et sécurité : nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle ;
- en matière de formation : nombre de contrats d'apprentissage, nombre de contrats de professionnalisation, part de la masse salariale consacrée à la formation, nombre moyen de jours de formation par salarié et par an ;
- en matière d'égalité de traitement : nombre de collaborateurs handicapés, nombre de collaborateurs handicapés recrutés, chiffre d'affaires réalisé avec les entreprises spécialisées d'aide au travail ou avec les entreprises adaptées.

(1) Article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

Depuis 2015, Colas dispose d'un reporting ressources humaines harmonisé, commun à l'ensemble des entités en France et à l'international, et partagé avec la filière exploitation pour les données effectifs. L'application est interfacée avec le système d'information paye en France (déployé progressivement à l'international) et avec le rapport d'activité.

Les indicateurs RH sont consolidés selon les définitions du protocole du reporting social du groupe Bouygues.

A. EMPLOI

A.1 : L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	2014	2015
Effectifs par zone géographique ⁽¹⁾ (en nombre)	Monde		
France		36 041	34 098
Total International		23 641	22 803
Europe		9 769	9 314
Océan Indien/Afrique/Moyen-Orient		6 634	6 889
Amérique du Nord		5 195	4 762
Asie/Pacifique		1 846	1 450
Amérique centrale/Amérique du Sud		197	388
TOTAL		59 682	56 901

(1) Effectif inscrit au 31 décembre, c'est-à-dire toute personne liée par un contrat de travail à une société appartenant au périmètre de consolidation ou à défaut rémunérée directement par ladite société, sauf s'il existe un contrat commercial (type prestation par exemple) entre elle et la société.

Commentaire

L'effectif global de Colas au 31 décembre 2015 est en baisse (-4,7 %) par rapport au 31 décembre 2014, en ligne avec le recul de l'activité.

En France, où l'environnement économique est difficile, l'effectif est en baisse de 5,4 % :

- 5,8 % dans les filiales routières métropolitaines (66 % des effectifs) confrontées à une nouvelle baisse d'activité ;
- 9,7 % dans les Départements d'outre-mer, en lien avec une baisse d'activité (hors Route du Littoral à La Réunion) et un report de chantiers ;
- 3 % dans les filiales de Spécialités, en raison notamment d'un marché du bâtiment (Smac) mal orienté.

L'effectif est composé pour 57 % de compagnons, pour 26 % d'Étam, pour 17 % de cadres. Sur la base d'une moyenne annuelle, l'effectif intérimaire est en baisse dans les filiales routières et en hausse dans les filiales de Spécialités.

À l'international, les effectifs sont en baisse de 3,5 %, avec des variations qui reflètent l'évolution de l'activité dans chaque zone :

- baisse en Europe (-4,7 %), en lien notamment avec la fin de grands chantiers en Europe centrale ;
- hausse en Océan Indien/Afrique/Moyen-Orient (+3,8 %), liée à l'activité en Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire) ;
- baisse en Amérique du Nord (-8,3 %), suite à des variations de périmètre (cessions, acquisitions et réorganisations) aux États-Unis ;
- baisse en Asie/Pacifique (-21 %), en lien avec la cession de la filiale Wasco en Indonésie ;
- hausse de 97 % en Amérique du Sud, liée notamment aux chantiers ferroviaires au Venezuela et au Chili.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2014	2015
Pourcentage de femmes dans les effectifs	Monde		
Total France ⁽¹⁾		8,7	8,7
Cadres		14,3	14,4
Etam		23,1	23,1
Compagnons		0,6	0,6
Total International		11	11,5
Staff		25,2	25
Workers		3	2,7
Pourcentage de femmes managers	Monde		
Total France ⁽²⁾		5	7,6
Total International ⁽³⁾		11,2	12,8
Répartition des effectifs par tranche d'âge ⁽¹⁾ (en pourcentage)	France		
< 25 ans		5,3	4,3
25-34 ans		23	22
35-44 ans		26,8	27,1
45-54 ans		30,6	31,7
55 ans et plus		14,4	14,8

(1) CDI + CDD.

(2) En France, l'effectif de femmes managers repose sur le critère des codes emploi dont le niveau de responsabilité est supérieur ou égal à chef de service.

(3) À l'international, l'effectif de femmes managers repose sur le critère des membres d'un organe de direction local (l'instance à même de prendre des décisions stratégiques, par exemple un comité de direction) dans les sociétés dont l'effectif dépasse le seuil des 300 collaborateurs.

Commentaire

Le pourcentage des femmes dans les effectifs est stable par rapport à 2014, avec un taux de 8,7 % en France et de 11,5 % à l'international.

Dans le secteur des travaux publics, le niveau d'encadrement féminin est encore relativement faible comparativement à d'autres secteurs. Un plan d'actions a été mis en place en Métropole en 2015 pour attirer davantage de femmes dans tous les métiers.

La pyramide des âges est relativement homogène, avec un léger recul des jeunes de moins de 25 ans du fait de la baisse des recrutements.

La répartition entre les différentes classes d'âge a peu évolué.

A.2 : Les embauches et licenciements

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2014	2015
Recrutements externes par statut (en nombre)	Monde		
Total France ⁽¹⁾		2 197	1 718
Cadres		231	185
Etam		281	185
Compagnons		1 685	1 348
Total International ⁽²⁾		12 973	14 369
Encadrement		1 915	2 447
Compagnons		11 058	11 922
TOTAL		15 170	16 087
Nombre de licenciements ⁽¹⁾	France	1 719 ⁽¹⁾	1 913
Nombre de départs ⁽³⁾	International	14 345	14 937

(1) En France, seuls les CDI sont comptabilisés. Le chiffre de l'année 2014, qui n'intégrait pas le cas particulier des licenciements en fin de chantier lorsque le salarié était réembauché dans l'année en CDI de chantier, a été retraité pour être comparable à celui de 2015.

(2) À l'international, est comptabilisé le total des collaborateurs entrés dans l'année, quelle que soit la nature de la relation de travail (collaborateur « permanent » ou « saisonnier »).

(3) À l'international, est comptabilisé le total des collaborateurs sortis dans l'année, quelle que soit la nature de la relation de travail (collaborateur « permanent » ou « saisonnier »).

Commentaire

Le recrutement reste à un niveau élevé, en progression de 6 % (en hausse de 10,8 % à l'international, en baisse de 22 % en France).

En France, en lien avec le recul de l'activité, les recrutements sont en baisse de 22 % :

- 41,8 % dans les filiales routières métropolitaines ;
- 6 % dans les Départements d'outre-mer ;
- 30,6 % dans les filiales de Spécialités.

Les filiales ont été amenées à maîtriser le volume des effectifs, en limitant le nombre des embauches : la baisse est de 20 % pour les cadres, 34 % pour les Etam et 20 % pour les compagnons. Pour préserver l'emploi, la priorité a donc été donnée à l'interne en favorisant la mobilité entre établissements. À titre d'exemple, Colas Sud-Ouest diffuse des « flash emplois » auprès de ses établissements et accompagne si nécessaire les collaborateurs par des formations.

Pour autant, les recrutements de jeunes candidats et de compétences non présentes en interne ont été maintenus afin de préparer l'avenir. Colas a lancé un nouveau site Web, colas.com, intégrant un « social wall » alimenté par des flux Facebook, LinkedIn et Twitter, permettant de déposer des candidatures. Cet outil complète le Hub Colas et le site carrière du Groupe, étoffé en 2015 d'une application de « tchat » permanente, de vidéos et de « widgets » *Happy at Work* et *Happy Trainees* pour partager les notations et les commentaires des débutants et des stagiaires sur leur expérience.

L'intégration de stagiaires et la conversion des contrats de stages des meilleurs stagiaires de fin d'études en embauches se poursuivent. Colas obtient la première place des meilleures entreprises en France où démarrer sa carrière (*Happy at Work* « for starters »). Colas a également été l'une des premières entreprises en France à réaliser une étude de satisfaction auprès des jeunes embauchés cadres (Universum). Dans le cadre de sa politique volontariste de relations écoles, Colas parraine la promotion 2018 de l'ESTP et a signé un nouveau partenariat avec l'INSA Toulouse. L'intégration des jeunes cadres se fait suivant un parcours sur trois ans (Tour de France, journées d'accueil en filiales, journée d'intégration Colas, Université 1 entre 18 et 24 mois, journée d'accueil groupe Bouygues).

Dans les Départements d'outre-mer, le recrutement se maintient à un niveau élevé à La Réunion, par l'embauche de compagnons en contrat à durée de chantier pour réaliser le grand chantier de la nouvelle Route du Littoral. La filiale réunionnaise GTOI engage des actions de recrutement sur de nouveaux métiers (achats, génie électrique, hydromécanique) et a signé une charte pour l'emploi local en partenariat avec la Dieccte et Pôle Emploi pour l'insertion professionnelle durable et le développement des compétences sur l'île.

À l'international, les recrutements des permanents et des saisonniers se maintiennent à un niveau élevé, en hausse de 10,8 %.

Traditionnellement, dans certains pays d'implantation en Amérique du Nord, en Afrique ou en Asie, le niveau de recrutement (notamment pour les compagnons) est impacté par la saisonnalité de l'activité. Aux États-Unis par exemple, 3 602 salariés ont été embauchés, dont 3 119 sont des compagnons.

En Afrique, le nombre de recrutements est élevé, en lien avec l'activité en Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire).

À noter qu'au Maroc, les recrutements ont porté notamment sur le renouvellement des compétences dans les métiers des industries, des achats, du commerce et de l'encadrement travaux.

En Europe, le recrutement est le reflet de l'activité, avec une acquisition réalisée par Colas UK.

Dans l'activité ferroviaire, le volume d'embauches est en hausse pour répondre aux besoins ponctuels des chantiers, notamment à l'international.

À l'international comme en France, le recrutement de l'encadrement s'appuie principalement sur les relations écoles et l'accueil de stagiaires.

Le nombre de licenciements en France est en augmentation de 11,3 % par rapport à 2014. Il s'établit à 1 913 personnes, dont 1 103 ruptures pour fin de chantier.

Dans le cadre de la reconfiguration de l'unité de production de la Société de la Raffinerie de Dunkerque (recentrage de l'activité sur la seule production de bitume), le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) réalisé en 2015 comprend 15 licenciements économiques et 37 départs volontaires.

À l'international, dans certains pays, le nombre de départs reste élevé en raison de la saisonnalité de l'activité.

A.3 : Les rémunérations et leur évolution

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2014	2015
Salaires annuels moyens par statut ⁽¹⁾ (en euros)	France		
Cadres		61 981	61 250
Etam		35 819	35 935
Compagnons		25 236	25 862
Existence à l'international d'un suivi des rémunérations ⁽²⁾ (en pourcentage)	International		100

(1) CDI.

(2) Nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs dans lesquelles il existe au moins un document formalisé traitant du suivi de la rémunération, rapporté au nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs.

Commentaire

Colas pilote pour chaque entité du Groupe la politique de rémunération sur la base d'une note de cadrage annuelle de la Direction Générale. Cette note s'appuie notamment sur le contexte économique, l'inflation, le marché du travail et les négociations salariales avec les partenaires sociaux, dans chacun des pays.

Dans un marché français en récession et avec une inflation de 0,2 %, la masse salariale 2015 en France a été volontairement maîtrisée.

Les collaborateurs bénéficient par ailleurs d'un accord d'intéressement, d'accords de participation et d'un plan d'épargne entreprise (PEE).

B. ORGANISATION DU TRAVAIL

B.1 : L'organisation du temps de travail

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2014	2015
Régime de temps de travail des collaborateurs ⁽¹⁾ (en pourcentage)	France		
Horaire		82,9	82,3
Forfait jours		17,1	17,7
Existence à l'international de règles organisant la durée du travail ⁽²⁾ (en pourcentage)	International		100

(1) CDI + CDD.

(2) Nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs dans lesquelles il existe au moins un document formalisé traitant de la durée du travail, rapporté au nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs.

Commentaire

L'organisation du temps de travail privilégiée par Colas est basée sur l'annualisation et le forfait jours. L'annualisation et le régime de modulation du temps de travail, appliqués aux compagnons et à une partie des Etam, permettent d'organiser le travail selon la saisonnalité de l'activité tout en valorisant les heures supplémentaires. Le régime du forfait jours appliqué aux cadres s'étend progressivement à la population des Etam. En 2015, un nouvel outil de gestion des temps d'activité et de repos des salariés en convention de forfait en jours a fait l'objet de consultations auprès des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des filiales en vue d'une mise en place.

À l'international, 100 % des sociétés de plus de 300 collaborateurs disposent de règles organisant la durée du travail.

B.2 : L'absentéisme

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2014	2015
Taux d'absentéisme ⁽¹⁾	France	4,5	5,1
Existence à l'international d'un suivi de l'absentéisme ⁽²⁾ (en pourcentage)	International		96,3

(1) CDI ; cet indicateur mesure le nombre de jours d'arrêt de travail consécutif aux accidents de travail, de trajet, aux maladies et maladies professionnelles, rapporté au nombre de jours calendaires.

(2) Nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs dans lesquelles il existe au moins un document formalisé traitant du suivi de l'absentéisme, rapporté au nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs.

Commentaire

Le taux d'absentéisme (5,1 %) est en hausse par rapport à 2014 de 0,6 point. Ce niveau est légèrement plus élevé que le taux national du secteur privé de 4,59 % en 2014, qui a connu une progression de 7,4 % par rapport à 2013 (baromètre Alma Consulting Group 2015).

À l'international, 96,3 % des sociétés de plus de 300 collaborateurs disposent d'un document formalisé traitant du suivi de l'absentéisme.

C. RELATIONS SOCIALES

C.1 : L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2014	2015
Taux de participation aux élections du comité d'entreprise aux dernières élections (en pourcentage)	France	83	83
Existence d'une représentation du personnel ⁽¹⁾ (en pourcentage)	International	72,4	74,1

(1) Nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs dans lesquelles il existe une interface de dialogue élue ou désignée et reconnue entre la direction et le personnel local, rapporté au nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs.

Commentaire

En France, en 2015, le taux de participation aux élections se maintient à un niveau élevé (83 %).

Le renouvellement des représentants du personnel a eu lieu au sein de la société mère Colas SA, de Colas Nord-Picardie et de Colas Île-de-France Normandie pour une partie de ses établissements.

À l'international, 74,1 % des sociétés dont l'effectif est supérieur à 300 personnes sont dotées d'une représentation du personnel.

En Amérique du Nord, le dialogue social s'exerce principalement avec les syndicats des branches professionnelles. Par exemple, au Canada, la filiale Sintra négocie directement avec les syndicats professionnels l'application de la Convention collective de l'industrie de la construction secteur génie civil et voirie ainsi que des 18 autres conventions collectives régionales ou locales.

Aux États-Unis, de nombreuses filiales organisent par ailleurs de leur propre initiative des réunions permettant de susciter le dialogue social entre employeurs et salariés (par exemple, les filiales Branscome Inc. et Barrett Industries Corporation).

C.2 : Le bilan des accords collectifs

Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	2014	2015
Nombre d'accords collectifs négociés, y compris négociation annuelle obligatoire	France	106	106

Commentaire

En France, en 2015, le dialogue social s'est exercé, dans un contexte économique difficile, au sein de 321 comités d'établissement et comités centraux.

Dans les filiales, les accords d'harmonisation se poursuivent. Ainsi, les sociétés Spac et Segec ont signé cette année un accord d'harmonisation et de substitution portant sur le statut social des salariés pour une application au 1^{er} janvier 2016. Des négociations sont en cours dans les sociétés de carrières de Colas Est, et, au sein de Colas Île-de-France Normandie, la société Cosson a signé un accord d'harmonisation.

Plusieurs accords relatifs à l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes ont été signés au sein de Colas Midi-Méditerranée, Colas Rhône-Alpes Auvergne, Colas Sud-Ouest, Colas Rail, Aximum, Smac, et des filiales aux Antilles.

Plusieurs accords préélectoraux ont également été signés à l'occasion des élections professionnelles.

D. SANTÉ ET SÉCURITÉ

D.1 : Les conditions de santé et sécurité au travail

Information qualitative

Dans le domaine de la santé, des actions spécifiques sont poursuivies en lien avec les troubles musculo-squelettiques, le bruit, les ultra-violets, l'alcool et les drogues, les risques psychosociaux.

Colas met également en œuvre des dispositifs et des actions afin de réduire au maximum l'exposition de ses collaborateurs aux fumées de bitume, aux poussières de silice et aux solvants chlorés.

L'année 2013 avait été marquée par la publication officielle de la monographie du Circ (Centre international de recherche sur le cancer) et l'avis officiel de l'Anses (Agence nationale [française] de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) relatifs aux fumées de bitume. Le Circ, référence scientifique mondiale sur le sujet, n'avait pu statuer, dans sa publication, sur la présence ou l'absence de lien entre le cancer et l'exposition au bitume et à ses fumées dans les applications routières, et ce malgré le nombre important d'études réalisées. Les conclusions de l'Anses avaient repris, quant à elles, les analyses de risque effectuées par la profession : il n'y a pas lieu de prendre en compte un risque cancérigène pour la production ou l'utilisation de bitume non oxydé, mais cette substance présente des risques d'irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures. 2015 n'a pas donné lieu à de nouvelles publications. Afin de suivre les expositions du personnel à ce risque d'irritation, un travail important a été engagé par l'INRS (Institut national de la recherche et de la sécurité par la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) afin de mettre au point une méthode globale de mesure des fumées de bitume inhalées par le personnel ; ce travail s'est achevé en 2015 et la profession y a largement participé, et tout particulièrement Colas ; un suivi normalisé des expositions va donc pouvoir être mis en place et tient compte du retour d'expérience considérable accumulé en Allemagne.

Dans cette perspective, Colas travaille à diminuer les expositions aux fumées de bitume et a engagé une stratégie déployée mondialement selon deux axes :

- réduire la température d'utilisation du bitume puisque la quantité de fumées émises est divisée par deux chaque fois que la température est abaissée de 12 °C. Le programme de recherche et développement en cours pour continuer sur la voie des enrobés tièdes (cf. partie II – D.1) est par ailleurs complété par des actions de communication auprès des clients pour les convaincre d'adopter les enrobés tièdes en substitution des enrobés classiques à chaud ;
- renouveler la flotte de finisseurs (matériels de mise en œuvre des enrobés) avec des équipements pourvus d'un dispositif d'aspiration de fumées.

Une action est par ailleurs en cours qui vise à éliminer les usages de bitume oxydé, aussi bien dans les applications routières qu'en étanchéité.

Des actions sont déployées en France comme à l'international pour réduire l'exposition aux poussières de silice :

- utilisation d'engins à cabine fermée, conditionnée et filtrée ;
- port de masques anti-poussières simples ;
- lancement d'une politique de remplacement du matériel existant de fraisage-rabotage par des machines équipées de dispositifs d'aspiration.

Les solvants constituent le dernier axe de lutte contre l'exposition des personnels au risque chimique, qu'il s'agisse des solvants chlorés utilisés en laboratoire, des produits fluidifiants ou anti-collants pétroliers utilisés sur chantier, ou des solvants pétroliers ou chlorés utilisés dans les ateliers : la fonction solvant est problématique pour l'être humain en exposition cutanée (et par voie respiratoire en cas d'utilisation à chaud) ; tout en maintenant des exigences de protection collectives et individuelles du personnel et un encadrement strict des produits utilisés, Colas a engagé un travail de substitution systématique ; les progrès restent difficiles car les solutions de substitution peuvent se heurter à des conservatismes techniques, coûter plus cher, ne pas être disponibles dans tous les pays ou demander des adaptations de méthodes de travail dues à une moindre efficacité.

En France, Colas prend part au débat portant sur la présence d'actinolite (roche naturelle dont une des formes pourrait contenir des fibres asbestiformes) dans les chaussées existantes, les matériaux recyclés et les granulats nouvellement extraits. Il participe aux groupes de travail réunissant les experts publics et les organisations professionnelles du bâtiment, de la déconstruction et des travaux publics pour mieux cerner ce risque et y associer les dispositifs de prévention adaptés.

Grâce à son réseau d'une centaine de préventeurs présents sur le terrain, Colas a renforcé la sensibilisation et la formation de ses collaborateurs à ces sujets.

Dans le domaine de la sécurité, voir les commentaires référencés ci-après en D.3.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2014	2015
Taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température (en pourcentage de quantité)	Monde	Activité de production d'enrobés et d'asphalte	18	21
Taux de finisseurs équipés de dispositifs d'aspiration de fumées de bitume (en pourcentage de quantité)	Monde	Tous les parcs d'engins	33	43
Taux de raboteuses équipées de dispositifs d'aspiration de poussières (en pourcentage de quantité)	Monde	Tous les parcs d'engins	16	17
Taux de solvants chlorés utilisés en circuit fermé (en pourcentage de quantité)	Monde	Tous les laboratoires	61	57

Commentaire

L'indicateur Taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température produits dans les postes d'enrobés à chaud et les usines d'asphalte est en progression de 17 % en 2015.

Les indicateurs Taux de finisseurs équipés de dispositifs d'aspiration de fumées de bitume, Taux de raboteuses équipées de dispositifs d'aspiration de poussières et Taux de solvants chlorés utilisés en circuit fermé ont été mis en place en 2013 et sont destinés à mesurer le nombre d'équipements qui limitent l'exposition des collaborateurs aux fumées de bitume, aux poussières et aux produits chimiques. Ces indicateurs se sont encore fiabilisés en 2015. Les taux de finisseurs et de raboteuses équipés de dispositifs d'aspiration ont progressé respectivement de 31 % et de 6 %, signe que la démarche dans ce domaine progresse.

Le taux de solvants chlorés utilisés en circuit fermé a, quant à lui, légèrement baissé et est à corrélérer à la quantité de produits achetés (-11 %). Il est à noter que les filiales américaines n'en achètent quasiment plus. De façon plus globale, le risque lié à l'emploi de solvants chlorés ou pétroliers est en réduction dans les ateliers, sur les chantiers et dans les laboratoires, en France comme à l'international. Plus des trois quarts des fontaines de dégraissage du Groupe n'utilisent plus ces types de solvants pour nettoyer les équipements des ateliers et des laboratoires ; ces produits sont remplacés par des solvants biologiques, d'origine végétale ou des solutions à base de liquide lessiviel.

Ces indicateurs suivent les règles décrites pour les indicateurs environnementaux et sociétaux (cf. partie II - A).

D.2 : Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Information qualitative

En prolongement de la politique menée depuis de nombreuses années, Colas a décidé en mai 2013 d'adopter un plan d'action relatif à « l'amélioration des conditions de travail et à la prévention de la pénibilité » pour les années 2013, 2014, 2015.

D.3 : Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité ainsi que les maladies professionnelles

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2014	2015
Taux de fréquence ⁽¹⁾ des accidents du travail des collaborateurs	Monde	7,66	6,84
Taux de gravité ⁽²⁾ des accidents du travail des collaborateurs	Monde	0,53	0,52
Nombre d'accidents mortels	Monde	5	5
Nombre cumulé de collaborateurs formés aux premiers secours (fin de période)	Monde	20 645	19 415
Nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle dans l'année	France	112	148
Pourcentage des sociétés à l'international assurant une couverture sociale aux collaborateurs	International	100	100

(1) Nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées. Il s'agit des accidents déclarés et reconnus par les autorités compétentes ; par exemple la CPAM en France.

(2) Nombre de jours d'arrêt de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées.

Commentaire

• Accidents du travail

En 2015, le nombre d'accidents du travail avec arrêt est en forte diminution de 12 %.

Le taux de fréquence s'améliore, passant de 7,66 à 6,84 de même que le taux de gravité (0,52, à comparer à 0,53 en 2014).

Ces résultats sont le signe d'une implication plus forte des managers, en particulier à l'international.

La troisième édition de la « Safety Week » s'est déroulée dans l'ensemble des implantations du Groupe dans le monde du 15 au 19 juin, chaque pays, chaque filiale développant ses propres sujets sécurité.

Parmi les nombreuses actions mises en œuvre en France, on peut citer :

- la mise en place d'audits croisés sécurité inter-filiales ;
- la réalisation d'audits sécurité par Colas SA ;
- l'organisation de « starters » sur tous les chantiers ;
- la mise en place de coachings sécurité pour les nouveaux chefs d'établissement ;
- le déploiement de Lara, outil d'évaluation des risques chimiques, dans toutes les filiales françaises ;
- l'évolution de l'outil Ergomat avec la prise en compte par les constructeurs d'engins et de camions des remarques des responsables matériel Colas pour l'amélioration du matériel, voire la conception de nouveaux modèles.

À l'international, on citera à titre d'exemples :

- le projet de Colas Inc. avec Caterpillar Safety Services, qui implique toute la hiérarchie, fait participer les employés et donne du sens à la culture sécurité ;
- les travaux d'innovation de Colas Suisse (exosquelette, reconnaissance des hommes par les machines).

Colas déplore cinq accidents mortels liés à l'activité professionnelle : deux en France (l'un dans la filiale Colas Centre-Ouest, l'autre dans la filiale Colas Sud-Ouest) ; trois à l'international (un à Madagascar, un en Côte d'Ivoire, un au Gabon).

Le Groupe encourage également la formation aux premiers secours, au bénéfice de l'ensemble des collaborateurs dans leur vie professionnelle comme dans leur vie privée. Cette formation renforce la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de sécurité. À fin 2015, 34 % de l'effectif total est formé aux premiers secours (34,6 % en 2014).

- **Maladies professionnelles**

En France, le nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle est en hausse de 32 % par rapport à 2014.

- **Couverture sociale**

À l'international, toutes les filiales de plus de 300 salariés mettent à la disposition de leurs collaborateurs une couverture sociale.

E. FORMATION : LES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION ET LE NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2014	2015
Part de la masse salariale consacrée à la formation ⁽¹⁾ (en pourcentage)	France	3,82	4
Nombre moyen de jours de formation par salarié et par an ⁽¹⁾	France	2,43	2,48
Existence à l'international d'un plan de formation formalisé ⁽³⁾ (en pourcentage)	International	86,2	96,3
Nombre de contrats d'apprentissage ⁽²⁾	France	359	251
Nombre de contrats de professionnalisation ⁽²⁾	France	243	170

(1) Les chiffres consacrés à la formation sont issus du bilan formation définitif arrêté à la fin du premier semestre de l'exercice N au titre de la période N-1.

(2) CDI + CDD.

(3) Nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs dans lesquelles il existe un plan de formation, rapporté au nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs.

Commentaire

En France comme à l'international, Colas investit dans la formation pour développer les compétences métiers et managériales de ses collaborateurs et pour continuer de faire progresser la sécurité.

En France métropolitaine, l'investissement formation a représenté 4 % de la masse salariale en 2015, correspondant à 33 965 actions et 5 636 923 heures, en croissance de 4,8 % par rapport à 2014. Les formations dédiées à la prévention et à la sécurité constituent 40,5 % des heures réalisées. Ces heures de formation ont concerné pour 51 % les compagnons, pour 27 % les Etam et pour 21 % les cadres. Le « Campus Colas », école de formation du Groupe, a accueilli 4 091 collaborateurs, répartis en 444 sessions organisées sur tout le territoire. Le Campus dispense, à l'échelle du Groupe, un tronc commun de parcours de formation permettant d'accompagner le développement professionnel des compagnons, des Etam et des cadres. Parmi ces programmes, les quatre cycles « Universités Colas » ont permis d'accompagner 304 managers dans leur progression professionnelle.

Les orientations de la politique de formation et de développement des compétences ont mis au tout premier plan la formation de l'encadrement travaux au management de la sécurité. Elles ont également mis l'accent sur la maîtrise des fondamentaux techniques et sur le management d'équipes. L'intégration et la formation aux métiers de tous les nouveaux arrivants reposent sur le déploiement du tutorat, dont ont notamment bénéficié 558 nouveaux collaborateurs embauchés en contrats d'alternance (359 contrats d'apprentissage et 243 contrats de professionnalisation).

À l'international, 96 % des entreprises dont l'effectif dépasse le seuil de 300 collaborateurs (soit près de 78 % des effectifs) disposent d'un plan de formation. Les actions engagées sont principalement le reflet d'un accompagnement au développement des compétences métiers et de formations dédiées à la sécurité.

C'est le cas, par exemple, en Amérique du Nord, aux États-Unis où la filiale Colas Inc. a mis en place un dispositif équivalent au Campus Colas pour mutualiser les formations métiers auprès de l'ensemble des filiales américaines, et au Canada où près de 300 collaborateurs ont suivi les programmes techniques, contractuels (fondamentaux et certifications avec The Northern Alberta Institute of Technology) et managériaux ; ou encore en Europe où Colas Danmark a mis en place des actions de formation pour les managers, Colas Belgium des formations techniques et administratives, les filiales irlandaise et autrichienne des formations à la sécurité.

F. ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	2014	2015
Existence à l'international d'une politique diversité formalisée ⁽¹⁾ (en pourcentage)	International		66,7

(1) Nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs dans lesquelles il existe au moins un document formalisé traitant de la diversité rapporté au nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs.

Commentaire

En France, dans la continuité des actions engagées en matière d'insertion sociale, des ateliers de réponse aux clauses sociales ont été déployés chez Aximum, une convention de partenariat a été signée entre Colas Est et les GEIQ.

À l'international, les filiales implantées dans les pays anglo-saxons mènent plus particulièrement des actions de lutte contre les discriminations.

F.1 : Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Information qualitative

Dans le domaine de la mixité femmes-hommes, Colas a lancé en 2015 un plan d'action issu des propositions d'un groupe de travail réuni en 2014. Certaines actions ont déjà été réalisées (quatre films : un pour l'externe tourné avec une entreprise adaptée et trois spots pour sensibiliser en interne ; modification des contrats-cadres avec les cabinets de recrutement), d'autres sont en cours (formation des managers, création d'un réseau d'ambassadrices et d'ambassadeurs), d'autres encore verront le jour en 2016 (communication interne sur la démarche mixité, mise en place du mentorat). De façon plus spécifique, sur la partie égalité, les accords collectifs négociés sont mis en œuvre dans les filiales avec un suivi réalisé à travers la publication d'un rapport de situations comparées.

F.2 : Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2014	2015
Nombre de collaborateurs ⁽¹⁾ handicapés	France	942	942
Nombre de collaborateurs handicapés recrutés ⁽¹⁾	France	15	6
Chiffre d'affaires réalisé avec les ESAT ou EA (en euros)	France	1 386 383	1 383 472

(1) CDI + CDD.

Commentaire

En France, en 2015, le nombre de collaborateurs handicapés travaillant au sein de Colas est égal à celui de 2014.

Le chiffre d'affaires réalisé avec les ESAT (établissement et service d'aide par le travail) est en très légère baisse de 0,2 %.

Les filiales engagées sous convention avec l'Agefiph poursuivent leurs actions : quarts d'heure handicap (deux par an), actions de sensibilisation et de formation, plan d'action achats au secteur aidé, maintien dans l'emploi, etc.

F.3 : La politique de lutte contre les discriminations

Information qualitative

En France, le respect du principe de non-discrimination a été clairement réaffirmé lors des négociations portant sur les accords relatifs à la mixité et à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ainsi que dans l'accord relatif au contrat de génération signé en 2013 pour une durée de trois ans. Ce dernier comporte des mesures favorables à l'insertion durable des jeunes, à l'emploi des seniors et à la transmission des savoirs et des compétences. Des actions de sensibilisation au principe de non-discrimination sont également réalisées régulièrement lors des sessions des Universités Colas.

À l'international, les filiales américaines sont soumises aux lois fédérales relatives à la non-discrimination lors du recrutement, pour la fidélisation et la rémunération des collaborateurs. Elles font connaître leur engagement et diffusent les offres d'emploi auprès de cabinets spécialisés dans l'intégration des minorités ou dans les journaux dédiés : l'Université « Colas North America » dispense des formations à l'éthique.

Une procédure anti-harcèlement avec un numéro vert à la disposition des salariés est en vigueur aux États-Unis. Au Royaume-Uni, la filiale Colas Ltd est dotée de chartes et de procédures de lutte contre toute forme de discrimination.

G. PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES :

G.1 : Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

G.2 : À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

G.3 : À l'élimination du travail forcé ou obligatoire

G.4 : À l'abolition effective du travail des enfants

Information qualitative

Implanté principalement dans les pays de l'OCDE où il réalise plus de 90 % de son chiffre d'affaires, Colas est peu présent dans des pays présentant des risques importants en matière de liberté d'association, de travail forcé ou obligatoire, de travail des enfants ou de discriminations. Le recours à la sous-traitance est limité.

Colas s'engage à se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et aux conventions fondamentales de l'OIT (article 2 du code d'éthique du groupe Bouygues, dont Colas fait partie). Afin de s'assurer du respect de ces principes fondamentaux, Colas :

- diffuse aux collaborateurs le code d'éthique du groupe Bouygues, code auquel Colas adhère ;
- prend en compte, dans sa politique d'achat, les enjeux sociaux et environnementaux.

II – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

A. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

La politique en matière d'environnement est intégrée à la démarche de Développement Responsable de Colas, inscrite par le Président-Directeur Général dans les valeurs du Groupe. Un directeur Environnement, également chargé de mission Développement Responsable, anime la réflexion sur ce sujet avec les directions fonctionnelles (Communication, Équipement et Innovation, Ressources Humaines, Technique et R&D, etc.) et les directions opérationnelles. La Direction Environnement comprend six collaborateurs et un réseau d'une quarantaine de responsables environnement dans les filiales en France et à l'international, eux-mêmes relayés sur le terrain par plusieurs centaines d'animateurs ou d'auditeurs internes en environnement, ces fonctions étant généralement associées à d'autres missions : qualité, sécurité, etc.

Tous les indicateurs environnementaux (*liste ci-après*) font l'objet d'une définition rigoureuse. Ils sont collectés mondialement à travers un logiciel BFC (BusinessObjects Financial Consolidation) et calculés sur une année décalée du 1^{er} octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N (afin de permettre une analyse précise compte tenu des temps nécessaires à la collecte, à la vérification et au traitement des données). Après des évolutions structurantes en 2013 et un enrichissement par de nouvelles fonctionnalités en 2014, le logiciel Xfi a fait l'objet d'un travail de maintenance approfondi pour l'exercice 2015, tandis que de nouveaux indicateurs, relatifs notamment au stress hydrique, ont été implémentés. Le périmètre de consolidation des indicateurs du Groupe a été modifié en 2015 : les filiales d'Indonésie (ABS et Wasco), du Vietnam et de Singapour, ainsi que Raycol en Thaïlande ne font plus partie de ce périmètre car elles sont en cours de cession à la filiale thaïlandaise Tipco Asphalt Group, dont Colas est actionnaire minoritaire. Cette modification du périmètre pesant moins de 1 % du CAE (chiffre d'activité économique, plus large que le chiffre d'affaires consolidé du groupe Colas), il n'a pas été jugé utile de retraiter les données 2014.

En ce qui concerne les activités de production de matériaux, le périmètre des indicateurs inclut depuis plusieurs années les sociétés détenues avec des partenaires extérieurs, pour lesquelles Colas n'a pas toujours la maîtrise de la gestion des aspects environnementaux (sites où Colas est minoritaire, par exemple) ; ce périmètre extensif de risque et de responsabilité peut avoir pour effet de peser sur les résultats des indicateurs.

De plus, le périmètre 2015 inclut les petites sociétés de production de matériaux, même quand leur chiffre d'affaires consolidé est inférieur au seuil retenu pour la consolidation financière (2 millions d'euros). En effet, le total des volumes de matériaux produits par ces sociétés peut être significatif, même si leurs chiffres d'affaires font souvent l'objet d'un fort taux de retraitement du fait de l'intégration verticale de Colas.

Les règles de consolidation modifiées en 2013 pour se rapprocher de celles de la consolidation financière sont décrites dans le tableau ci-dessous et demeurent inchangées depuis.

	Consolidation financière	Consolidation Xfi	Différence entre consolidations financière et extra-financière
Contrôle exclusif = intégration globale	100 % (pour taux de contrôle compris entre 50 et 100 %)	100 % (taux de contrôle compris entre 50 et 100 %)	Idem
Contrôle conjoint = intégration proportionnelle (pour des GIE en France, des SEP ou JV)	Application du pourcentage de contrôle	Application du pourcentage de contrôle	Idem
Influence notable ou co-entreprise = mise en équivalence (pour des SEP ou JV)	Application du pourcentage de détention (application du taux de détention sur le résultat net et pas sur le CA)	Application du pourcentage de détention (application du taux de détention sur l'ensemble des données)	Différence sur certaines données

Liste des indicateurs environnementaux :

II – A1 : Taux de certification environnementale des activités de production de matériaux ; Taux d'auto-évaluation environnementale par check-lists Colas ; Ratio des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux.

II – B2 : Ratio de matériaux recyclés rapportés aux quantités de granulats produits ; Taux de recyclage des agrégats d'enrobés pour en valoriser le bitume ; Surface de chaussée recyclée en place ; Taux de récupération des huiles usées.

II – C2 : Quantité de matériaux recyclés ; Quantité d'agrégats d'enrobés recyclés ; Nombre d'éco-variantes proposées par Colas à ses clients.

II – C3 : Énergie consommée par tonne d'enrobés produite ; Taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température produits dans les postes d'enrobés à chaud et les usines d'asphalte ; Nombre de tonnes de matériaux transportées par voie ferrée ou voie navigable ; Facture énergétique totale ; Ratio de facture énergétique totale rapportée au VAI.

II – D1 : Émissions de gaz à effet de serre ; Émissions de gaz à effet de serre rapportées à la production d'une tonne d'enrobés ; Intensité carbone Monde hors Canada et États-Unis ; Intensité carbone Canada et États-Unis ; Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions menées dans le Groupe.

II – E1 : Ratio de CAE des activités de production de granulats ayant une action en faveur de la biodiversité.

A.1 : L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Colas gère le risque environnemental et sa démarche de progrès en s'appuyant sur deux outils : la certification ISO 14001 ou équivalent, d'une part, et les autoévaluations par check-lists Colas, d'autre part. L'enjeu pour Colas se situe essentiellement au niveau des installations fixes et concerne peu les chantiers, compte tenu de leur faible taille moyenne (moins de 100 000 euros) et de leur réalisation sur des surfaces déjà artificialisées dans leur énorme majorité (probablement autour de 90 %).

Colas a mis en œuvre trois indicateurs pour rendre compte de sa politique :

1. L'indicateur de certification environnementale traduit la politique de Colas en matière de conformité aux exigences réglementaires, mais aussi les efforts dans l'analyse des risques environnementaux et leur maîtrise au travers de plans d'action.
2. L'indicateur d'autoévaluation environnementale reflète le niveau de l'évaluation réalisée en interne à l'aide de check-lists élaborées par Colas. Ces check-lists, qui définissent un référentiel concret d'évaluation de la performance environnementale, couvrent l'essentiel des installations fixes du Groupe. Elles permettent de rationaliser les priorités des plans d'amélioration qui en découlent. Une check-list standardisée a été mise au point pour pratiquement chaque type d'installations fixes : laboratoires, dépôts des centres de travaux, ateliers, postes d'enrobage à chaud et à froid, usines d'émulsion et de liants, dépôts de bitume, carrières, gravières, plateformes de recyclage, centrales à béton et usines de préfabrication. L'ensemble représente environ 2 000 unités de production réparties dans le monde. Les check-lists sont intégrées au dispositif de contrôle interne de Colas.
3. L'indicateur agrégé combinant certification environnementale et check-lists permet d'avoir une vision globale sur un périmètre élargi.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2014	2015
Taux de certification environnementale des activités de production de matériaux (en pourcentage de CAE ⁽¹⁾)	Monde	100 % du CAE ⁽¹⁾ des activités de production de matériaux	60	60
Taux d'autoévaluation environnementale par check-lists Colas (en pourcentage de CAE ⁽¹⁾)	Monde	100 % du CAE ⁽¹⁾ des activités de production de matériaux pour lesquelles la check-list est applicable	84	89
Ratio des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux (certification environnementale et/ou check-list Colas) (en pourcentage de CAE ⁽¹⁾)	Monde	100 % du CAE ⁽¹⁾ des activités de production de matériaux	82	81

(1) CAE (chiffre d'activité économique) : chiffre d'affaires augmenté des mouvements et cessions intragroupe. Ce chiffre permet de prendre en compte le poids de l'activité amont de Colas (matériaux de construction pour l'essentiel), alors que l'intégration verticale de Colas conduit à éliminer du chiffre d'affaires plus de 50 % de l'activité de production de matériaux.

Commentaire

Le taux de certification environnementale des activités de production de matériaux reste constant et à un niveau satisfaisant, compte tenu de la disparité des contextes où Colas opère dans le monde et des nombreuses participations minoritaires de Colas dans ces activités. Dans certaines régions, par ailleurs, des managers s'interrogent sur l'utilité d'une telle démarche, voire souhaitent substituer à celle-ci des règles plus pratiques et moins systémiques ; à ce stade, le débat n'est pas tranché, même si on observe une tendance lourde des filiales à ajuster plus finement le périmètre certifié de leurs activités.

L'indicateur d'autoévaluation environnementale par check-lists a gagné 5 points en 2015. La progression de cet indicateur est liée à une mobilisation au Canada, en Europe centrale et en France métropolitaine. À noter que depuis 2013 ce taux a progressé de 14 %. À bien des égards, c'est le pilier de la politique concrète de Colas pour encadrer le risque environnemental.

Le ratio des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux se maintient à un niveau élevé. L'objectif à atteindre reste fixé à 100 %. Cet objectif est ambitieux compte tenu de la présence d'autres actionnaires, parfois même majoritaires, dans certaines filiales, ce qui ne permet pas d'en assurer pleinement le contrôle (cf. partie II – A – Méthode de consolidation des indicateurs extra-financiers). Ce ratio est inférieur au taux d'évaluation environnementale par check-lists Colas compte tenu d'un périmètre plus large.

A.2 : Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Élément justificatif

Colas n'établit pas d'indicateurs de performance spécifiques du suivi des formations et des actions de sensibilisation des collaborateurs aux problématiques environnementales.

Néanmoins, dans le cadre des certifications environnementales, notamment ISO 14001, la norme prévoit l'évaluation et l'éventuelle mise en place de formations en environnement pour les collaborateurs, y compris pour les nouveaux arrivants, ainsi qu'une information pour les intervenants extérieurs (paragraphe 4.4.2 de l'ISO 14001).

Colas n'a pas défini un modèle unique et centralisé pour les actions de formation et d'information ; celles-ci prennent des formes variées selon les pays, les filiales et les métiers. On peut toutefois mentionner que l'environnement et, plus largement, la politique de Développement Responsable de Colas, fait l'objet d'un module de formation à l'Université Colas 1. Colas préfère ainsi répondre à ce type d'enjeu de façon décentralisée et veiller au respect des objectifs en matière de formation et d'information par le biais d'une norme vérifiée par des auditeurs agréés telle que l'ISO 14001.

Des réunions de travail et des conventions thématiques destinées à sensibiliser le réseau des correspondants environnement (France et International) sont organisées tous les deux ans (la dernière s'est tenue à Bruxelles en juin 2014 et la suivante aura lieu en mai 2016 à Lyon). Des rencontres sur le terrain permettent de partager les expériences et de mettre en place des plans d'action. Au niveau du Groupe, les sites Internet de Colas constituent des sources d'information permanentes pour l'ensemble des collaborateurs.

A.3 : Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Élément justificatif

Colas n'établit pas d'indicateur consolidé de suivi des budgets consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions, ni d'indicateur consolidé de suivi des actions de prévention. Ces dépenses sont intégrées à des dépenses de nature opérationnelle. Il est difficile d'affecter des dépenses d'investissements ou de gros entretien : à titre d'exemple, le remplacement d'un filtre à manche dans une unité de production d'enrobés constitue pour Colas une dépense courante alors qu'il s'agit bien d'une dépense à caractère environnemental pour éviter les émissions de poussières.

En revanche, les sites certifiés en environnement disposent, comme documents de base, d'une analyse environnementale d'une part, et de plans d'actions de prévention budgétés d'autre part. Ces documents sont examinés lors des revues de direction qui analysent l'amélioration des performances environnementales par la maîtrise des impacts.

Les permis d'exploiter relatifs à des installations soumises à une autorisation ou à un enregistrement administratif (ICPE en France) sont le plus souvent assortis d'exigences strictes en matière d'environnement, quel que soit le pays (OCDE, autres). La norme ISO 14001, qui requiert le respect de ces exigences, permet à Colas d'avoir une bonne assurance de ce respect. La conformité aux exigences administratives est le premier critère de l'autoévaluation par check-lists Colas. Ces exigences sont donc prises en compte par l'autoévaluation annuelle sur les sites qui ne sont pas certifiés (cf. indicateur en A.1, Taux d'autoévaluation environnementale des sites de production de matériaux). Enfin, un dispositif d'audits croisés annuels inter-filiales réalisés sur le périmètre Belgique-Métropole-Suisse, sur un grand nombre de sites, par des auditeurs internes formés à cet effet, permet d'évaluer les installations et de renforcer la prévention. Une moyenne de cent sites certifiés ISO 14001, soit environ 15 % des sites de la zone, est ainsi auditée chaque année. Il est plus difficile de généraliser ce type de dispositif à des pays de langues différentes où les implantations de Colas sont moins denses, mais des réflexions sont en cours pour l'adapter à ces contextes.

A.4 : Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Information qualitative

Sites et sols pollués : les règles de gestion de Colas prévoient de constituer une provision pour frais de dépollution quand les montants sont déterminés dans le cadre d'un diagnostic réalisé par un cabinet extérieur et quand la date de remise en état du site est fixée (par exemple avec l'administration compétente) ou connue (date d'expiration du bail, par exemple).

Garanties financières et provisions pour remise en état : de très nombreux sites à travers le monde font l'objet d'exigences de remise en état en fin d'exploitation (carrières notamment) et de provisions pour risques en cours d'exploitation ; ces garanties donnent lieu à une grande diversité d'instruments (cautions, assurances, comptes bloqués, provisions, etc.) selon la législation des pays. Le montant des provisions relatives à des engagements de remise en état de sites s'élève à 161 millions d'euros au 31 décembre 2015 (cf. rapport de gestion, partie « Risques » / « Risques industriels et environnementaux » / « Risques environnementaux » / « Remise en état des sites d'exploitation »).

À ce jour, rien n'a permis de détecter, à l'occasion des missions d'audit interne ou externe, ou de sinistres, une insuffisance de ces dispositifs.

B. POLLUTION ET GESTION DES DÉCHETS

B.1 : Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Élément justificatif

Colas n'établit pas d'indicateurs consolidés des mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, dans l'eau ou dans les sols. En revanche, tous les sites certifiés en environnement disposent, comme documents de base, d'une analyse environnementale, de tableaux de suivi et de plans d'actions de prévention (notamment pour la maîtrise des rejets quand cela a été identifié comme un élément significatif). Ces documents sont examinés lors de revues de direction qui analysent l'amélioration des performances environnementales et la maîtrise des impacts. Les check-lists Colas complètent le dispositif établi par la norme, notamment sur des thématiques comme la gestion administrative, l'aménagement et le stockage, le management et le contrôle, la gestion des impacts et des risques (eau, air, déchets, risques naturels et technologiques, bruits et vibrations) ainsi qu'en matière de dialogue local (cf. indicateurs et commentaires du paragraphe A.1 – partie III).

Aucun sinistre accidentel ayant affecté gravement l'environnement n'est à signaler au cours de l'exercice.

B.2 : Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le recyclage est un enjeu fondamental et un axe naturel d'actions de développement responsable, puisque Colas est un important producteur et un gros consommateur de matériaux de construction.

Le recyclage contribue à réduire l'extraction de granulats (et donc l'ouverture de nouvelles carrières ou gravières) ainsi que les volumes de mise en décharge de matériaux. Un indicateur Matériaux recyclés est en place depuis 2004. Il mesure les efforts des filiales pour transformer des déchets en matériaux de construction, rapportés à la quantité de granulats produits, et évalue la quantité de matériaux neufs économisés.

Le recyclage des agrégats d'enrobés permet de récupérer le bitume (produit pétrolier non renouvelable) contenu dans ces agrégats lors de l'entretien ou de la démolition de chaussées. Les enrobés sont composés d'un mélange de bitume (environ 5 %) et de granulats, et sont utilisés dans la plupart des réseaux routiers dans le monde. Les agrégats d'enrobés sont les matériaux que l'on récupère lors du fraisage ou de la déconstruction des chaussées, avant la mise en œuvre d'un nouvel enrobé. Le gain obtenu par ce recyclage est triple :

- moindre consommation d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- économie de ressources par la valorisation d'une matière première non renouvelable, le bitume, et le réemploi des granulats ;
- économies pour le client (souvent public), grâce à un coût réduit pour des performances identiques.

Le recyclage en place des chaussées (routage des chaussées existantes, rajout d'un liant sur le chantier et remise en place) génère d'importantes économies d'énergie puisque le transport de matériaux est fortement réduit. Des économies substantielles de granulats sont aussi réalisées puisque les matériaux fraisés sont recyclés dans la chaussée rénovée.

Pour mesurer ses performances en matière de gestion des déchets, Colas a mis en place un indicateur spécifique portant sur la gestion et l'élimination des huiles usées générées par les activités de l'ensemble des filiales et des métiers. Dans la plupart des pays, ce déchet est réglementé comme « déchet dangereux » et constitue le principal « déchet dangereux » généré par les activités de Colas. L'indicateur calcule le ratio de la quantité d'huiles (hydrauliques et de lubrification moteur) usées éliminées par une filière agréée ou valorisées de manière responsable par rapport à la quantité d'huiles totale achetée.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2014	2015
Ratio de matériaux recyclés rapportés aux quantités de granulats produits (en pourcentage de quantité)	Monde	Activités de production d'enrobés et de granulats et chantiers ferroviaires	10	10
Taux de recyclage des agrégats d'enrobés pour en valoriser le bitume (en pourcentage de quantité)	Monde	Activités de production de matériaux	14	14
Surface de chaussée recyclée en place (en millions de m ²)	Monde	Activité chantiers	4,2	2,4
Taux de récupération des huiles usées (en pourcentage de quantité)	Monde	Toutes les activités	56	64

Commentaire

En 2015, l'ensemble des valorisations et recyclages de Colas représente un volume de près de 7,2 millions de tonnes de matériaux, soit 10 % de la production totale de granulats de Colas, ce qui équivaut à économiser sur le périmètre Monde la production moyenne de 16 carrières Colas. Cet indicateur reste à un taux constant même si le tonnage de recyclés et la production de granulats ont respectivement baissé de 15 % et 9 %. La baisse du tonnage de matériaux recyclés s'explique par le recul de certaines filiales à l'international, en particulier celles d'Europe du Nord, et par une conjoncture économique peu favorable pour les filiales routières de Métropole, ce qui a un fort impact sur les chiffres du Groupe, puisque c'est en Métropole que l'essentiel de ce recyclage avait lieu ; la problématique de l'actinolite amiantée en France a par ailleurs aggravé le recul de cet indicateur en France (cf. partie I – D.1 : Les conditions de santé et sécurité au travail).

L'industrie considère que le plafond pour atteindre un recyclage de tous les enrobés excavés ou fraisés correspond à un taux de recyclage de 20 % à 25 % dans les pays de l'OCDE, ce taux étant lui-même fonction de la densité urbaine et des habitudes techniques des maîtres d'ouvrage ; Colas se situe donc aux trois quarts de ce plafond et l'atteint en 2015 dans certaines filiales en France ou aux États-Unis, tandis que cette politique progresse plus difficilement dans des pays moins volontaristes.

Le taux de recyclage des agrégats d'enrobés pour en valoriser le bitume est resté stable en 2015 ; la quantité d'agrégats d'enrobés et la production d'enrobés se sont maintenues au niveau de 2014. Cette stabilité s'explique en particulier par un ralentissement des progrès en Métropole du fait des questions d'actinolite amiantée mentionnées dans la partie sociale (cf. partie I – D.1 : Les conditions de santé et sécurité au travail) et du recul du poids relatif des États-Unis et de l'Europe du Nord dans ce domaine. Dans des pays moins développés où Colas progresse, les taux de recyclage sont très faibles, la pratique étant de renforcer les structures en place en y ajoutant de nouvelles couches.

La surface de chaussées recyclées en place par les filiales Colas est en baisse de 43 % en 2015 par rapport à 2014. La baisse très sensible du nombre de mètres carrés de chaussées recyclées reflète plusieurs tendances :

- effondrement du marché local (en quantité et en niveau de prix) pour une filiale canadienne et une filiale américaine, qui représente une baisse du nombre de mètres carrés de chaussées recyclées supérieure à la baisse enregistrée au niveau global de Colas ;
- recul de l'activité de travaux routiers de Colas, reflétant une contraction du marché du fait de la forte baisse des investissements publics, les budgets d'entretien routier étant souvent considérés comme une variable d'ajustement des déficits publics. Contrairement aux attentes, dans de nombreux pays, la gestion de la pénurie budgétaire par les donneurs d'ordre publics ne se traduit pas par une augmentation des activités de recyclage. On note néanmoins que, dans ce contexte, l'activité de recyclage en place de Colas résiste.

En ce qui concerne les huiles usées, on peut considérer que l'optimum se situe autour de 80 % si l'on tient compte de la consommation-combustion d'huiles par les engins et véhicules. Colas obtient en 2015 un ratio de 64 %, en hausse de 14 % par rapport à 2014 ; cette tendance est majoritairement constatée dans les filiales en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest et centrale. Par ailleurs, les certifications ISO 14001 et les autoévaluations annuelles par check-lists prennent en compte la gestion de l'ensemble des déchets (cf. indicateurs en A.1 sur la certification et l'autoévaluation environnementales).

B.3 : La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Indicateur et commentaire

« Ratio de CAE des activités de production de matériaux dotées d'une structure de dialogue local », se reporter au paragraphe A.2 de la partie III (Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales).

Information qualitative

Colas conçoit des produits qui limitent les nuisances sonores liées à la circulation routière : murs antibruit basés sur le principe des fractales et, surtout, revêtements routiers silencieux qui permettent d'abaisser jusqu'à 9 dB le bruit de roulement des véhicules (Nanosoft®, Rugosoft® ou produits équivalents). 243 000 tonnes ont été produites en 2015, en baisse de 11 % par rapport à 2014. Majoritairement utilisée pour des chantiers en Métropole, cette production a pâti du ralentissement économique conjoncturel. Cette gamme de produits traduit l'effort continu réalisé par Colas en matière de R&D depuis de nombreuses années, effort reconnu par de nombreux trophées techniques remportés au fil des ans.

C. UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

C.1 : La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Information qualitative

L'enjeu de la consommation d'eau ne revêt pas la même importance d'une région du monde à l'autre. D'une façon générale, les équipes des filiales Colas ont la responsabilité de prendre en compte les contraintes hydriques locales et cette gestion constitue un des critères de la norme ISO 14001 (cf. indicateur en A.1, Taux de certification et d'autoévaluation environnementales).

En 2015, Colas a mis en place de nouveaux indicateurs pour mesurer et diminuer la pression exercée par ses implantations sur la ressource en eau dans les zones de stress hydrique extrêmement élevé. La méthodologie prise en compte pour l'évaluation des territoires de Colas concernés se base sur la carte interactive *Overall Water Risk* issue du site Internet du World Resources Institute. Sur ces territoires, la consommation d'eau des implantations fixes de Colas est estimée à un peu plus d'un million et demi de litres. Une première analyse montre qu'environ 5 % du chiffre d'activité économique (CAE) des installations fixes de Colas est réalisé en zone de stress hydrique extrêmement élevé, tandis que le taux d'autosuffisance en eau de ces mêmes activités se situerait à environ 23 %. Ces indicateurs ont vocation à être fiabilisés en 2016 et 2017 et les chiffres 2015 ne sont fournis qu'à titre indicatif à ce stade. Afin de diminuer la pression exercée par Colas sur la ressource en eau dans ces territoires, les plans d'action visent à augmenter l'autoconsommation, à favoriser le recyclage et à diminuer le gaspillage.

Colas a également mis en place une politique exigeante de protection des eaux de surface et des nappes contre les impacts des pollutions accidentelles ou ordinaires de ses sites fixes de production ou de maintenance. Cette politique obéit à des critères exigeants, portés par les check-lists Colas, pour que ces sites soient complètement isolés ou isolables du milieu environnant. Ainsi, 21 % du chiffre d'activité économique (CAE) de l'activité de production de matériaux dans le monde satisfait l'intégralité de ces exigences (en progression de 3 % par rapport à 2014) ; les autres sites en sont à des degrés divers d'avancement de leurs plans d'action. Cet indicateur rejoindra en 2016 la liste des indicateurs soumis à vérification.

C.2 : La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

La démarche de Colas pour réduire la consommation de matières premières repose sur le plan d'action suivant :

- **optimiser et maximiser le recyclage** de tous les déblais, gravats et déchets inertes issus du BTP, ce qui permet de diminuer le besoin en sites de mise en décharge et l'utilisation de matériaux de carrière. Colas a établi des indicateurs pour comptabiliser les volumes effectivement recyclés dans ses processus industriels et pour les comparer aux matériaux vierges qu'il produit, plutôt que de tenir la comptabilité des flux de déchets sortants (se reporter aux paragraphes B.2 et D.1) ou des matériaux recyclés consommés. Ce choix répond à deux objectifs : fiabilité des données et volonté d'encourager les filiales à investir dans des outils de production de matériaux recyclés. La démarche privilégie la mesure des économies de matières premières plutôt que le suivi des totaux de consommation. En effet, l'interprétation des totaux de consommation s'avère complexe. Certains augmentent en fonction du chiffre d'affaires, d'autres baissent du fait de l'évolution du marché (consommation de bitume par exemple, déplacement vers des activités de service et d'entretien, développement d'activités nouvelles, etc.) ;
- **développer de nouveaux produits**, au sein des laboratoires de Colas, qui s'appuient sur des démarches d'éco-conception, avec l'objectif de minimiser les prélèvements de matières premières, en particulier celles qui ne sont pas renouvelables (se reporter au paragraphe B.2). Des recherches sont en cours pour la mise au point de liants éco-responsables en appliquant les principes de la « chimie verte », notamment en introduisant des composants bio-sourcés, en réduisant les températures ou en limitant les émissions de gaz à effet de serre ;
- **concevoir et proposer des éco-variantes**. Depuis longtemps, Colas est moteur pour la conception et la proposition à ses clients d'éco-variantes (usage de dimensionnements alternatifs permettant de diminuer les quantités de matériaux utilisés) ainsi que dans la mise au point d'éco-comparateurs permettant d'évaluer ces variantes. Ces efforts ont été particulièrement importants dans l'élaboration de l'éco-comparateur de la profession en France, SEVE®, lequel intègre un indicateur d'économie de matériaux. Colas a joué un rôle essentiel dans la réalisation de ce logiciel et dans sa mise à la disposition de l'industrie et des clients. Les éco-variantes affichent un bilan énergétique et des émissions de gaz à effet de serre plus bas et plus faibles que la solution technique de base.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2014	2015
Quantité de matériaux recyclés (en millions de tonnes)	Monde	Activités de production d'enrobés et de granulats et chantiers ferroviaires	8,5	7,2
Quantité d'agrégats d'enrobés recyclés (en millions de tonnes)	Monde	Activités de production de matériaux	5	5
Nombre d'éco-variantes proposées par Colas à ses clients	Monde	Activité chantiers	275	243

Commentaire

La baisse de la production de matériaux recyclés accompagne la baisse de la production de granulats, ce qui se traduit par une stabilité du ratio de recyclage (cf. indicateurs B2).

Le nombre de tonnes d'agrégats d'enrobés n'a quasiment pas varié entre 2014 et 2015, accompagnant la stabilité de la production totale d'enrobés (cf. indicateurs B2).

Dans un contexte de conjoncture économique difficile, la baisse du nombre des éco-variantes reflète l'état actuel du marché qui est chaque année moins ouvert aux variantes. Cependant, grâce à des éco-variantes mieux ciblées en 2015, la proportion des émissions de gaz à effet de serre évitées est en recul de 18 % seulement alors que le nombre des éco-variantes retenues a baissé de 25 % (se reporter au paragraphe D.1). Colas participe activement, au sein de la profession, aux efforts entrepris pour favoriser la mise en œuvre d'éco-variantes.

C.3 : La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Les systèmes d'information de Colas sont conçus pour permettre une gestion décentralisée adaptée à la diversité des territoires et des activités. La consommation d'énergie revêt une forme très diffuse dans ces systèmes, qu'il s'agisse des achats de carburants pour les engins ou de la consommation d'électricité des carrières par exemple. Ces données sont extraites pour partie des données comptables, mais aussi de données de production, ne serait-ce que pour suivre les progrès d'efficacité énergétique. Afin de compenser ce handicap, le programme Cleanergie (Colas Lean en énergie) a été lancé en 2012 pour doter Colas d'un outil de mesure et de suivi, avec pour objectif la réalisation d'économies d'énergie dans l'ensemble des activités de Colas (chantiers, sites de production, bâtiments et chaîne d'approvisionnement). Un travail d'analyse auprès d'une centaine de collaborateurs sur différents types de sites (travaux, postes, carrières) et de responsabilisation des managers a été réalisé, et un comité de pilotage composé d'experts métier mis en place. Une centaine de bonnes pratiques et opportunités ont été remontées du terrain. Ce travail a mis en évidence que les trois quarts de la consommation d'énergie directe de Colas se répartissent presque également entre trois usages : les brûleurs de postes d'enrobage, les engins et les véhicules. En 2013, Colas a engagé dans le cadre de Cleanergie une évolution de ses systèmes de collecte en réseau d'information afin d'obtenir des chiffres plus précis relatifs à sa consommation d'énergie dans l'ensemble de ses établissements dans le monde. Cette collecte est effective dans Xfi depuis 2014 et s'est fiabilisée en 2015.

Colas travaille également sur deux axes :

- **les outils de mesure** : l'efficacité énergétique de Colas implique la mesure de la consommation de carburants fossiles, l'électricité ne représentant qu'une faible part de l'empreinte énergétique totale. Pour assurer le suivi des productions et des consommations énergétiques des postes d'enrobage, un nouveau logiciel (Mix-Manager) a été mis en place à partir d'un travail réalisé par les filiales d'Europe centrale. Cet outil de pilotage et de suivi énergétique, dont le déploiement dans le Groupe est en cours, permet d'observer en temps réel les consommations énergétiques et les températures de fabrication des enrobés, de gérer des alertes par Internet et sur smartphone et d'en assurer un reporting.

Pour comptabiliser et analyser la consommation de près de 50 000 engins et véhicules répartis sur 2 000 unités de production et 800 unités d'exploitation de travaux, Colas a équipé ses engins et véhicules de systèmes embarqués de suivi de consommation : 24 % des engins et 21 % des véhicules en sont pourvus en 2015, ce qui représente déjà près d'un quart de la flotte. Cette mesure complexe représente le plus gros gisement potentiel de progrès ;

- **la mobilisation du personnel** : Colas mobilise les conducteurs de véhicules et d'engins pour réduire la consommation de carburants de 20 % grâce à une conduite apaisée et à la suppression des temps de ralenti des engins ou véhicules à l'arrêt. Cette campagne décline le thème des « trois plus » : plus d'économie, plus de sécurité, plus d'environnement. La quantification reste pratiquement impossible à ce stade (cf. plus haut) mais l'engagement est perceptible et l'appropriation du thème est bonne. Un volet éco-conduite est inclus dans l'ensemble des formations continues dispensées aux chauffeurs, auxquelles il faut ajouter des stages spécifiques sur ce thème développés pour les chauffeurs poids lourds et les conducteurs d'engins. La mobilisation sur le programme Cleanergie est également satisfaisante sur le terrain, avec des initiatives qui se multiplient et des indicateurs d'efficacité qui se construisent.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2014	2015
Énergie consommée par tonne d'enrobés produite (en kWh par tonne)	Monde	Activités de production d'enrobés	79	80
Taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température (en pourcentage de quantité)	Monde	Activités de production d'enrobés et d'asphalte	18	21
Nombre de tonnes de matériaux transportées par voie ferrée ou voie navigable (en millions de tonnes)	Monde	Toutes les activités	9,9	8
Facture énergétique totale (en millions d'euros)	Monde	Toutes les activités	-	430
Ratio de facture énergétique totale rapportée au VAI ⁽¹⁾ (en pourcentage)	Monde	Toutes les activités	-	3

(1) VAI (valeur d'activité interne) : cette donnée économique tente d'établir un périmètre comptable correspondant à celui de la consommation énergétique directe de Colas, afin d'en déduire un ratio d'intensité énergétique directe ; elle correspond au CAE (chiffre d'affaires avant éliminations) diminué de la marge opérationnelle et des sous-traitants.

Commentaire

Colas mesure, de manière systématique, la consommation de combustible des brûleurs de postes d'enrobage et la suit de façon méthodique sur plus de 500 installations. Cet indicateur s'est dégradé de 1 % en 2015 en raison de la baisse du tonnage moyen par poste d'enrobage dans la plupart des pays, ce qui affecte mécaniquement leur efficacité énergétique.

Outre les éco-variantes (cf. C.2), les techniques suivantes permettent de réaliser des économies d'énergie :

- les enrobés tièdes permettent des économies d'énergie d'environ 15 % sur la production par rapport à des enrobés à chaud. En 2015, la proportion d'enrobés tièdes fabriqués par Colas correspond à 21 % de la production totale d'enrobés, en progression de 3 points par rapport à 2014, soit une augmentation de 17 % ; ce sont certaines filiales américaines et de Métropole qui réalisent les meilleures progressions. L'ensemble des collaborateurs reste mobilisé pour généraliser la diffusion de ces produits dans tous les territoires, adapter les outils de production et poursuivre la recherche de nouvelles solutions techniques permettant d'abaisser la température, d'autant plus que le bénéfice en est tout aussi important en matière de santé (cf. partie I – D.1) ;
- l'utilisation de matériaux recyclés, en particulier les agrégats d'enrobés (fraisats d'anciennes chaussées), permet d'économiser du bitume, des granulats, du transport et de réaliser des gains lors de la fabrication. Ceci entraîne des économies d'énergie si on prend en compte le bilan global du cycle de vie (cf. indicateurs décrits en B.2 et C.2) ;
- le recyclage des chaussées en place permet également d'économiser de l'énergie (économie de matériaux et de transport) (cf. indicateurs décrits en B.2) ;
- Colas utilise des modes de transport alternatifs ferroviaires ou fluviaux pour ses besoins propres. Toutefois, l'élasticité réelle de report entre les modes de transport est faible. Colas s'efforce donc de faire progresser le bilan environnemental de chaque mode de transport, grâce à une politique d'innovation technique au service d'une pluri-modalité équilibrée. La quantité de matériaux transportés par rail ou voie fluviale correspond à l'équivalent de près de 3 000 trains de marchandises (composés chacun de 44 wagons), ce qui revient à éviter la mise en circulation d'environ 270 000 camions de 30 tonnes chacun. Ces chiffres ont bien résisté au recul de la production de matériaux dans les pays de l'OCDE : la distance moyenne parcourue (214 km en 2014 ; 260 km en 2015) est en augmentation de 21 % tandis que le tonnage de matériaux transportés est en baisse de 19 %.

La facture énergétique totale du groupe Colas est estimée à environ 430 millions d'euros avec un pourcentage d'incertitude de 2 % du fait d'hétérogénéités de traitement des taxes entre les filiales, la taxation de l'énergie étant particulièrement complexe dans de nombreux pays dont la France. Pour disposer d'un indicateur d'intensité énergétique, Colas a cherché à rapporter cette facture énergétique à un dénominateur pertinent, le chiffre d'affaires ou la valeur ajoutée par exemple ; ces travaux ont permis de comprendre la complexité de la question ; en sélectionnant le chiffre d'affaires, par exemple, on encouragerait l'externalisation des activités fortement consommatrices d'énergie par de la sous-traitance : le chiffre d'affaires est inchangé, tandis que la consommation directe d'énergie diminue, sans que des progrès aient été véritablement réalisés ; c'est ainsi que Colas a défini la « VAI » pour exprimer le volume (en euros) d'activité qui constitue la véritable assiette de notre facture d'énergie ; la VAI correspond à notre CAE (chiffre d'affaires avant éliminations) diminué de la marge opérationnelle et des sous-traitants. 2015 étant la première année de fiabilisation de ce nouvel indicateur, Colas n'est pas encore en mesure d'en commenter les évolutions ni la pertinence effective.

C.4 : L'utilisation des sols

Information qualitative

L'essentiel de l'activité de travaux de Colas consiste à intervenir sur des surfaces déjà artificialisées pour les entretenir ou les réaménager : les infrastructures neuves constituent en effet une part très modérée du chiffre d'affaires (estimée à moins de 10 %) et Colas n'y a souvent pas la maîtrise du foncier puisque celui-ci est mis à disposition par ses clients, même dans le cas de concessions ou de PPP (partenariats public-privé). Dans le domaine de ses chantiers, Colas n'a donc pas véritablement d'impact direct sur l'utilisation des sols, l'emprise de ses prestations incombant à la maîtrise d'ouvrage.

En ce qui concerne l'activité de carrières et de gravières, tous les sites sont réaménagés en fin d'exploitation et nombre d'entre eux font l'objet d'un réaménagement à l'avancement sans attendre la fin de l'exploitation définitive. Le recyclage permet par ailleurs d'économiser l'équivalent de la production de 16 carrières ou gravières Colas dans le monde.

La production d'électricité photovoltaïque est considérée comme une des principales solutions de la transition énergétique mondiale ; or, il s'agit d'une production qui nécessite de vastes surfaces disponibles ensoleillées. Ce problème est particulièrement aigu dans les pays denses de l'OCDE : les surfaces disponibles en toitures ne suffisent pas à assurer la production envisagée tandis que les fermes photovoltaïques, très performantes, vont se heurter à des problématiques de concurrence dans l'usage des sols (agriculture, espaces naturels, paysages). En ouvrant la voie à la réalisation de centrales photovoltaïques routières, Colas par le biais de son innovation baptisée Wattway (cf. D.1 ci-après) permet d'accéder à une surface disponible importante, dont le potentiel pourrait assurer l'essentiel des besoins d'un pays en production d'électricité photovoltaïque.

D. Changement climatique

D.1 : Les rejets de gaz à effet de serre

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2014	2015
Émissions de gaz à effet de serre (en millions de tonnes équivalent CO ₂)	Monde	Toutes les activités	12	12
Émissions de gaz à effet de serre rapportées à la production d'une tonne d'enrobés (en kilos équivalent CO ₂ par tonne)	Monde	Activités de production d'enrobés	18	19
Intensité carbone (en kilos équivalent CO ₂ par euro de chiffre d'affaires)	Monde hors Canada et États-Unis	Toutes les activités	1	1
Intensité carbone (en kilos équivalent CO ₂ par US dollar de chiffre d'affaires)	Canada et États-Unis	Toutes les activités	1	1
Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions menées dans le Groupe (en tonnes équivalent CO ₂)	Monde	Toutes les activités	77 000	105 000

Commentaire

La variation 2015 du bilan CO₂ du Groupe n'est pas significative compte tenu de l'incertitude qui accompagne le calcul de l'empreinte CO₂. Colas a basé le calcul de son empreinte CO₂ sur le périmètre 3.a de la norme ISO 14064 et les lignes directrices du GHG Protocol. Le périmètre de ce calcul intègre donc les activités amont de ses métiers. L'impact du trafic routier sur les infrastructures entretenues ou construites par l'entreprise est important, non quantifiable et non maîtrisable par Colas. En conséquence, le périmètre 3.b n'a pas été retenu.

Ce type d'exercice comporte une marge d'incertitude (plus de 20 %) notamment sur le périmètre 3.a, qui résulte de la disparité des données nationales et internationales, de la difficulté à estimer les coûts carbone de certaines prestations de fournisseurs et de sous-traitants, des problèmes de collecte de données et de conversion, etc. Par conséquent, l'empreinte CO₂ est un bon outil pour établir un ordre de grandeur mais il ne peut être considéré comme un indicateur de suivi annuel de la performance compte tenu de ces paramètres d'incertitude.

La décomposition par scope de l'empreinte carbone de Colas peut s'estimer de la façon suivante :

- scope 1 : 1,7 million de tonnes équivalent CO₂ ;
- scope 2 : 0,1 million de tonnes équivalent CO₂ ;
- scope 3.a : 9,7 millions de tonnes équivalent CO₂.

L'empreinte CO₂ ne permettant pas d'évaluer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre en comparant simplement les résultats d'une année sur l'autre, il est toutefois possible de mesurer plus précisément les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions mises en œuvre pour les réduire. Colas a défini deux axes d'engagement :

- maîtriser les consommations énergétiques nécessaires aux activités et les émissions de gaz à effet de serre générées par ces activités. Un travail d'amélioration de l'efficacité énergétique est engagé par (cf. C.3 ci-dessus) :
 - des actions portant sur les consommations de carburants des engins et véhicules grâce, notamment, à la mise en place de systèmes de mesure de ces consommations et à la sensibilisation des conducteurs à adopter une conduite apaisée et à éteindre les moteurs des matériels à l'arrêt,
 - des actions dans les centrales d'enrobage afin de mesurer et de limiter la consommation des brûleurs. Le suivi des consommations de combustibles à la tonne d'enrobés produite est en place au niveau mondial ;

- diminuer le contenu énergétique et en gaz à effet de serre des produits et techniques proposés aux clients. Afin de contribuer à la réduction de son empreinte carbone et de celle de ses clients, Colas élabore des produits plus respectueux de l'environnement grâce à sa politique d'innovation et de recherche et développement :

- les enrobés et asphaltes tièdes : en abaissant la température de plusieurs dizaines de degrés, ces produits permettent d'économiser de 10 % à 30 % d'énergie tout en réduisant de 70 % à 90 % les émissions de fumées de bitume,

- les chaussées recyclées en place : cette technique permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à l'économie de matériaux générée et la réduction du transport,

- la valorisation des agrégats d'enrobés pour la production d'enrobés bitumineux : le bitume est issu du pétrole ; afin de réduire la consommation de cette ressource naturelle, il est judicieux de récupérer le bitume des chaussées usagées en recyclant leurs revêtements. En 2015, 250 000 tonnes de bitume ont ainsi été récupérées à l'échelle du groupe Colas, soit l'équivalent de la production annuelle de bitume d'une raffinerie de moyenne importance,

- les produits de la gamme Végéroute® (exemples : liant végétal Végécol® breveté en 2004, fluxant Végéflux® breveté en 2006, peinture routière Végémark® certifiée en 2010, enduit de marquage à chaud Ostreda® certifié en 2006, bio-fluxant végétal Ekoflux® mis en développement en 2014) : dans ces produits mis au point par les laboratoires de Colas, les composants pétroliers ont été remplacés par des matières premières végétales, ce qui constitue autant de puits de carbone et permet d'abaisser les températures d'application ou de fabrication, voire de réduire les quantités de matières premières nécessaires à leur mise en œuvre,

- Colas a mis au point le premier outil de variantes carbone pour les chantiers routiers, EcologieL®, et a fortement contribué à l'élaboration de l'éco-comparateur SEVE® commun à toute la profession en France et reconnu dans les marchés publics afin de permettre aux clients de sélectionner des éco-variantes sur un pied d'égalité. Le nombre d'éco-variantes retenues par les clients en 2015 est en baisse de 25 % par rapport à 2014 alors que le pourcentage du nombre de tonnes évitées a diminué dans une moindre mesure (18 %) ; 6 000 tonnes de CO₂ ont ainsi été évitées en 2015. À ce jour, le recyclage du bitume récupéré dans les matériaux de démolition ou de fraisage des chaussées constitue le plus important gisement d'économies de CO₂ (94 000 tonnes équivalent CO₂ en 2015). Dans la plupart des pays, les éco-variantes ne sont pas autorisées lors d'appels d'offres publics, excepté en France où elles le sont de moins en moins, et sont rares dans les marchés privés du fait des rigidités croissantes des processus achats. Colas s'attache à en faire la promotion à l'international, avec beaucoup de difficultés dans le contexte économique actuel des maîtres d'ouvrage ; un projet subventionné par l'Union européenne est toutefois en cours, porté par l'USIRF (Union des syndicats de l'industrie routière française), et Colas y est fortement impliqué avec ses filiales,

- Wattway : une innovation majeure dans le domaine de la route issue de cinq années de Recherche et Développement par les équipes de Colas. En partenariat avec l'Institut national de l'énergie solaire (INES), Colas a mis au point une technique inédite qui donne une nouvelle fonction à la route, en complément de son usage traditionnel : la production locale d'énergie propre et renouvelable. Le principe de Wattway consiste à coller directement sur la chaussée des dalles composées de cellules photovoltaïques, sans qu'aucuns travaux de génie civil ne soient nécessaires. Ces dalles de quelques millimètres supportent la circulation de véhicules en toute sécurité (poids lourds compris), tout en produisant de l'électricité. Wattway permettra d'alimenter l'éclairage public, les enseignes lumineuses, les tramways mais aussi les logements, les bureaux, etc. À titre d'exemple, avec 1 kilomètre linéaire de route équipée, il sera possible d'éclairer une ville de 5 000 habitants.

En 2015, les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions mises en œuvre dans le Groupe sont en progression, passant de 77 000 tonnes équivalent CO₂ à 105 000, en raison d'une moindre dégradation de l'efficacité des postes d'enrobage pénalisés par leur baisse de production, de l'augmentation de la production d'enrobés tièdes et du triplement de l'utilisation de fluxant végétal.

Les installations de Colas sont concernées par le système des quotas de gaz à effet de serre (GES) de l'Union européenne à deux titres : certains postes d'enrobage (en tant qu'installations de combustion de plus de 20 mégawatts), d'une part, et la Société de la Raffinerie de Dunkerque (SRD), d'autre part. Les centrales d'enrobage concernées se trouvent en Belgique (5 postes), au Danemark (5 postes) et en France (14 postes). Comparés aux autres industries concernées par le système, les postes d'enrobage sont de petits émetteurs de CO₂ ; les 14 postes français, par exemple, représentent un total de 21 milliers de tonnes de CO₂ pour une production de l'ordre d'un million de tonnes d'enrobés. SRD est un site considéré comme atypique dans le secteur d'activité du raffinage puisque ce n'est pas une raffinerie complète et que le site fonctionne en écologie industrielle pour une partie de son énergie ; le site est créditeur net de quotas en 2014 après avoir été pratiquement à l'équilibre les années précédentes. Colas SA a acheté pour le compte de ses filiales un total de 26 milliers de tonnes de CO₂ en 2014 pour un coût de 170 000 euros environ, les chiffres 2015 n'étant disponibles qu'au premier trimestre de 2016 du fait des opérations de débouclage des allocations et du marché carbone.

D.2 : L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Information qualitative

Compte tenu des métiers exercés, l'adaptation aux conséquences du changement climatique des infrastructures que Colas construit ou entretient dépend des normes et des cahiers des charges de ses clients.

De par la diversité de ses implantations géographiques, Colas a acquis une bonne connaissance des contraintes de réalisation et de dimensionnement liées à des climats difficiles : des milieux arides et à température élevée (Sud marocain, Ouest australien, par exemple) aux régions de très fortes précipitations (Guyane, Antilles, Océan Indien, etc.) ou aux régions de froid extrême (en montagne, au Canada, en Alaska ou au Groenland). Cette large expérience permet à Colas de conseiller efficacement ses clients dans leur politique d'adaptation au changement climatique, chaque fois que la possibilité lui en est offerte. À titre d'exemple, Colas avait réalisé en 2009 une variante en liant Colclair® pour mieux réfléchir la chaleur lors de la réfection d'une rue de Dawson (territoire du Yukon, Canada) dont l'assise en pergélisol (« permafrost ») était menacée par le réchauffement dû au changement climatique : ce savoir-faire est à nouveau sollicité dans le cadre de la réalisation des travaux de l'aéroport d'Iqaluit remporté en partenariat public-privé fin 2013 au Nunavut (Canada).

E. PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

E.1 : Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2014	2015
Ratio de CAE des activités de production de granulats ayant une action en faveur de la biodiversité (en pourcentage de CAE)	Monde	100 % du CAE des activités permanentes de production de granulats	38	41

Commentaire

L'analyse des impacts directs des métiers sur la biodiversité a conduit Colas à cibler son action sur les installations de carrières et de gravières.

Cette action consiste en :

- la mise en œuvre et le suivi d'une démarche visant à favoriser et à faciliter la présence et les conditions de vie d'une espèce (animale ou végétale) remarquable sur le site,
- ou l'installation de ruches sur le site.

L'action doit être réalisée en partenariat avec des acteurs locaux (apiculteurs, naturalistes, parcs naturels, ONG, etc.) et faire l'objet d'une communication pédagogique en direction des riverains.

Actuellement, environ 90 espèces protégées sont hébergées sur des sites d'extraction du Groupe, auxquels il faut ajouter une cinquantaine de sites accueillant des ruches. La mobilisation est réelle depuis le déploiement de cette politique lors de la convention environnement de Colas de 2012. Cette mobilisation reste inégale selon les contextes culturels, forte en France, plus modeste aux États-Unis notamment. En 2015, cet indicateur a progressé de 8 % grâce aux filiales routières en Métropole et en Europe centrale.

Des expérimentations sont en cours pour intégrer la problématique des plantes invasives à l'activité des équipes travaux de Colas : la réflexion s'approfondit avec un nombre croissant de filiales dans le monde.

À Madagascar, Colas anime depuis décembre 2008 un programme d'éducation et de sensibilisation à la protection de la biodiversité en apportant son soutien à une réserve privée de lémuriers et à un parc botanique. C'est ainsi que 23 500 enfants et 750 enseignants ont pu découvrir l'importance du patrimoine naturel de leur pays, en particulier la conservation des lémuriers grâce à la préservation de leur habitat. Colas Madagascar participe également à des opérations de reboisement de l'île en mettant des camions à disposition.

Il faut noter par ailleurs l'engagement du groupe Colas dans l'expédition scientifique Lengguru 2014, une opération de mécénat conduite au sein de l'IRD (Institut [français] de recherche pour le développement) en partenariat avec le LIPI (Institut gouvernemental indonésien pour la recherche scientifique) et l'Académie des pêches de Sorong. Cette expédition avait pour objectif d'inventorier et d'étudier la biodiversité en forêt, sous terre et dans la mer grâce à une démarche centrée sur l'impact des facteurs environnementaux sur l'adaptation et l'évolution des espèces. Les explorations scientifiques ont été conduites dans une zone inexplorée particulièrement riche de Papouasie indonésienne, ce qui a donné lieu à la découverte de nombreuses espèces nouvelles (publications scientifiques en cours). En 2015, des films sont en cours de réalisation, dont les diffusions sont prévues sur Arte et Ushuaïa TV, et une exposition itinérante se tiendra à partir du début du mois de décembre et jusqu'en fin d'année 2016 dans le Sud de la France, à Paris et à Jakarta (pour en savoir plus sur l'expédition : www.lengguru.org). Colas tient à attacher à toutes ses actions en faveur de la biodiversité (et Lengguru en fait partie) un volet pédagogique grand public (conférences, projets pédagogiques et actions auprès des jeunes publics, etc.) car les enjeux de la biodiversité ne trouveront de véritables solutions qu'une fois que les populations se les seront appropriés, tant à l'échelle locale que globale.

Enfin, Colas est une des rares entreprises à faire partie du Comité d'orientation stratégique de la FRB (Fondation [française] pour la recherche sur la biodiversité).

III – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Colas se préoccupe non seulement de réduire ses externalités négatives mais aussi de développer des externalités positives de grande ampleur. Parmi les actions concrètes mises en place par Colas dans la durée, on citera par exemple :

- la politique de prévention en matière de sécurité routière : l'engagement de Colas dans ce domaine se traduit par le renouvellement régulier, depuis 1997, d'une charte de sécurité routière signée avec l'État et la CNAMTS (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) en France et d'une charte similaire au niveau européen ; des collaborateurs « Relais Sécurité Routière », spécifiquement formés, mettent en œuvre sur le terrain un programme de prévention basé sur le code de bonnes pratiques du Comité de pilotage pour la prévention du risque routier. Cette politique permet non seulement d'améliorer la sinistralité des conducteurs de l'entreprise (cf. partie I – D.3) mais bénéficie aussi à leurs proches (partage de bonnes pratiques) et à l'ensemble des usagers de la route ;
- la politique de formation des collaborateurs aux premiers secours depuis 2006 : Colas conduit, en France et à l'international, un important programme dans ce domaine ; aujourd'hui, plus d'un tiers des collaborateurs connaît les gestes qui sauvent (cf. partie I – D.1) ; cette formation bénéficie non seulement aux collaborateurs mais aussi aux proches de ces derniers et aux tiers en général.

En raison de la décentralisation de ses activités, Colas s'implique localement par des actions sociétales de proximité, notamment en matière d'emploi, d'actions de partenariat ou de mécénat, ou encore en termes de dialogue local (cf. partie III – A.2).

Liste des indicateurs sociétaux :

III – A2 : Ratio du CAE des activités de production de matériaux ayant une structure de dialogue local.

III – B2 : Mécénat : Dons en numéraire ; Dons en nature.

A. IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

A.1 : En matière d'emploi et de développement régional

Information qualitative

Le Groupe a un impact en matière d'emploi et de développement régional à travers :

- l'existence d'un réseau d'implantations locales pérennes qui est au cœur de la stratégie du Groupe, dans des métiers où la proximité avec le client est un élément clé ;
- les 57 000 collaborateurs employés par le Groupe, dans des métiers où l'emploi est local et non délocalisable ;
- la construction d'infrastructures de transport qui favorisent le développement économique des territoires.

Le Groupe contribue à l'emploi et au développement des territoires où il est implanté par de nombreuses actions, comme :

- en Métropole : la signature en 2014 d'une convention de partenariat nationale avec le CNCE-GEIQ (Comité national de coordination et d'évaluation - Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) renforce son engagement dans la lutte contre les discriminations en matière d'accès à l'emploi. Cette convention a vocation à être déclinée en conventions régionales signées entre les filiales du groupe Colas et les GEIQ territorialement compétents. Ces conventions régionales permettent aux filiales de renforcer leur partenariat avec les GEIQ, notamment par le développement d'outils communs (procédure-type de découverte métiers, modèle d'évaluation de la progression des acquis du collaborateur, modèle de convention de mise à disposition ou encore modèle de procédure d'accueil et d'accompagnement). À ce jour, deux conventions régionales ont été signées, l'une par Colas Rhône-Alpes Auvergne et l'autre par Colas Centre-Ouest. En 2015, poursuivant les actions engagées en 2014, des ateliers de réponse aux clauses sociales ont été déployés chez Aximum, tandis qu'une convention de partenariat a été signée entre Colas Est et les GEIQ.

Afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées, Colas a par ailleurs poursuivi l'animation des ateliers de réponse aux clauses sociales, organisés au niveau régional dans les filiales. Ces ateliers qui durent une demi-journée sont destinés aux chefs d'établissement et aux adjoints d'exploitation, aux responsables de bureaux d'études et aux responsables ressources humaines. Ils associent des acteurs de l'insertion par l'activité économique (facilitateur et représentants du réseau Adecco insertion et GEIQ) et ont pour objectif de mettre en œuvre des solutions d'insertion durable.

Toutes ces actions mises en œuvre en faveur des publics éloignés de l'emploi ont valu à Colas de remporter en juin 2014 le prix Washburne de l'innovation pour l'égalité des chances décerné par l'ambassade des États-Unis en France ;

- à l'international, de nombreuses actions sont mises en œuvre dans l'ensemble des sociétés du Groupe ; on peut citer l'exemple de Colas Madagascar, qui anime depuis décembre 2008 un programme d'éducation et de sensibilisation à la protection de la biodiversité en apportant son soutien à une réserve privée de lémuriens et à un parc botanique. C'est ainsi que 23 500 enfants et 750 enseignants ont pu découvrir l'importance du patrimoine naturel de leur pays, en particulier la conservation des lémuriens grâce à la préservation de leur habitat. Colas Madagascar participe également au reboisement de l'île par la mise à disposition de camions.

A.2 : Sur les populations riveraines ou locales

Colas gère un nombre important de sites de production de matériaux de construction (granulats, béton prêt à l'emploi, enrobés, bitumes, émulsions, etc.). L'acceptation de ces sites, en particulier par les riverains, est un enjeu de plus en plus sensible, partout dans le monde. Les thématiques couvrent les craintes de nuisances (odeurs, poussière, circulation, bruit), les risques d'impacts sur l'environnement ou la santé, etc. Le groupe Colas a identifié cette question de l'acceptation sociétale comme un de ses enjeux stratégiques de développement responsable et a engagé des plans d'action dans deux directions :

- exemplarité des sites de production : chaque site doit mettre en œuvre des actions de progrès qui vont au-delà des simples contraintes de conformité administrative. L'outil privilégié est la certification environnementale (ISO 14001, par exemple). La documentation et la mesure des actions de progrès s'appuient sur un système de check-lists qui couvre la plupart des activités de production de matériaux dans le monde. Ce dispositif est intégré au contrôle interne opérationnel et concerne environ 2 000 unités de production de Colas dans le monde (cf. indicateur en A.1, Taux de certification et d'autoévaluation environnementales) ;
- initiative d'un dialogue avec les riverains, les élus locaux et l'administration compétente : le dialogue permet de mieux comprendre les attentes, d'expliquer la réalité et les contraintes des sites de production, et de progresser dans la compréhension mutuelle afin de prévenir les situations de crise.

Dans les pays du Sud où il est implanté de longue date (Madagascar et Afrique de l'Ouest et centrale, notamment), Colas est engagé dans des politiques d'actions sanitaires (en particulier, sida, infections intestinales, malaria) qui couvrent les collaborateurs, leurs familles et les populations villageoises ; l'une de ces démarches fait d'ailleurs l'objet d'un travail commun avec l'OIT depuis plusieurs années.

Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2014	2015
Ratio de CAE des activités de production de matériaux dotées d'une structure de dialogue local (en pourcentage de CAE)	Monde	100 % du CAE des activités de production de matériaux	34	30

Commentaire

L'indicateur de dialogue local a été mis en place en 2006 pour mesurer l'étendue de ce dialogue avec les riverains, les élus locaux et l'administration compétente. En 2015, la baisse de 11 % de cet indicateur traduit des évolutions contrastées : un net recul au Canada, en Océanie, dans les activités de Spécialités, notamment chez Smac, et dans une moindre mesure en Métropole. Un plan d'action sera engagé en 2016 pour le redressement de cet indicateur.

B. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

B.1 : Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Indicateur et commentaire

Se reporter au paragraphe A.2.

Au-delà des relations locales décrites au paragraphe A.2, la question des relations avec les parties prenantes au niveau du groupe Colas en tant que tel est complexe à résoudre compte tenu de la diversité des métiers et des territoires. Conformément à la culture de Colas, le principe est donc de suivre une gestion décentralisée des parties prenantes sauf sur les sujets qui peuvent mériter une approche globale.

Sur ce dernier point, la question des fumées de bitume (cf. indicateurs et commentaires de la partie I, paragraphe D.1) mérite d'être soulignée puisque Colas a été un élément moteur au sein de la profession pour organiser un dialogue avec la communauté scientifique et les organismes paritaires, à la fois au niveau français et international.

B.2 : Les actions de partenariat ou de mécénat

Au niveau local, les actions de mécénat sont décidées et gérées par les filiales et leurs établissements. Il s'agit principalement de mécénats sportifs, culturels et humanitaires.

La politique de mécénat de Colas société mère s'articule autour de quatre axes principaux :

- mécénat culturel : Fondation Colas (commande de toiles à des artistes sur le thème de la route), Colas en Scène (soutien apporté à des créations chorégraphiques et à des festivals de musique) ;
- mécénat de solidarité : Colas Life (soutien à des actions d'aide à l'éducation) ;
- mécénat de compétence (2013-2016 : remise en état des allées aux abords du château de Chambord) ;
- mécénat scientifique : expédition Lengguru, Fondation ChemSud.

Un outil informatique collecte depuis 2014 les actions de mécénat du Groupe en France et à l'international. Toutes les informations ainsi collectées et validées sont transférées automatiquement dans Xfi pour consolidation.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2014	2015
Dons en numéraire (en millions d'euros)	Monde	100 % du CAE de l'ensemble des activités	3,26	4,3
Dons en nature (valorisation en millions d'euros)	Monde	100 % du CAE de l'ensemble des activités	0,65	0,19

Commentaire

La baisse significative du montant des dons en nature est liée à l'arrivée à son terme du mécénat de compétence entrepris avec l'établissement public du château de Versailles et au futur achèvement de celui mis en œuvre avec le château de Chambord.

L'augmentation de 24 % des dons en numéraire pour l'exercice de reporting 2015 se justifie par la prise en compte :

- des subventions de l'Amico (Amicale des anciens de Colas) pour deux années consécutives (octobre 2014 et février 2015) pour un montant total de 260 000 euros ;
- de la hausse de l'ordre de 25 000 euros des refacturations de la Fondation Francis Bouygues à Colas ;
- de la progression de 26 % du montant global du mécénat en Hongrie compte tenu d'un encouragement fiscal à ces soutiens de mécénat.

C. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

C.1 : La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

C.2 : L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Information qualitative

La démarche d'Achat Responsable de Colas se définit comme prudente, progressive et ciblée, compte tenu du grand nombre de fournisseurs, de prestataires et de sous-traitants, et de la décentralisation des achats dans les filiales, et s'intègre dans le processus achat global mis en place en 2015 au niveau du Groupe.

Plusieurs principes se dégagent de cette politique :

- identifier les fournisseurs, prestataires et sous-traitants qui ont pris des engagements en matière d'achat responsable (adhérents au Pacte Mondial, au BITC [Business in the Community], au BSR [Business for Social Responsibility], etc.) ou qui ont fait l'objet d'une notation publiée satisfaisante dans ce domaine (entreprises notées dans des index tels que DJSI, FTSE4Good, etc.) ;
- élaborer un processus achats intégrant la problématique de séparation des pouvoirs mais aussi celle de l'éthique ;
- en fonction des familles d'achats, établir une règle qui privilégie le fait de s'adresser à des fournisseurs et sous-traitants locaux ou si cela est possible à des ESAT ;
- former les acheteurs aux principes de l'achat responsable ;
- identifier un risque majeur spécifique d'achat non responsable au sein d'une des dix grandes familles d'achats référencées chez Colas et ce, dans chaque filiale ; l'exercice est engagé dans le cadre de la cartographie des risques.

Le renouvellement des tenues de travail, dont le projet a débuté en 2013, est un exemple significatif de la vigilance particulière que Colas met en œuvre dans ses relations avec ses fournisseurs et prestataires. Destinés à équiper 30 000 collaborateurs du Groupe, les vêtements de travail sont issus du commerce équitable, labellisés Fairtrade Max Havelaar et réalisés en fibre de coton biologique cultivé au Mali sans OGM ni pesticides dangereux. Les tissus ont été réalisés dans des usines européennes certifiées ISO 14001, les teintures utilisées sont labellisées OEKO-TEX® catégorie 100. La tenue a été confectionnée dans des ateliers d'Afrique du Nord dont les pratiques ont été contrôlées par SGS lors d'audits sociétaux (12 audits ont été réalisés). Ces ateliers de confection ont en outre été certifiés par Flocert. En 2014, Colas a obtenu plusieurs prix dont le Trophée des achats 2014 dans la catégorie Achats durables et responsables et le label Janus de l'industrie. En 2015, plusieurs actions ont été menées :

- l'amélioration des modèles existants grâce aux retours d'expérience du terrain ;
- la création d'une ligne adaptée à la morphologie féminine ;
- le déploiement à l'international, notamment au Maroc et à Madagascar, prenant en compte les retours d'expérience chantier et les améliorations apportées aux premiers vêtements confectionnés.

D. LOYAUTÉ DES PRATIQUES

D.1 : Les actions engagées pour prévenir la corruption

Information qualitative

Dans le domaine du respect de l'éthique et de l'intégrité, des règles sont établies et énoncées depuis de nombreuses années, reprises dans un fascicule des principes de conduite et rappelées en première page d'un fascicule des principes de gestion et du code d'éthique du groupe Bouygues (dont Colas fait partie) diffusé aux collaborateurs. Ce code a été complété fin 2014 par un programme de conformité composé de quatre volets (concurrence, conflits d'intérêts, anticorruption, information financière et opérations boursières). Le Comité de l'éthique et du mécénat a été élargi avec deux administrateurs indépendants.

Compte tenu de la forte décentralisation des métiers et du très grand nombre de collaborateurs en capacité de contracter, notamment avec les clients publics, les risques liés à l'éthique ne peuvent être éradiqués avec une totale certitude. C'est pourquoi des dispositifs de formation portant notamment sur les programmes de conformité, de rappels de formation, de contrôle et de reporting sont dispensés régulièrement selon des programmes qui visent à couvrir la totalité des filiales. Les principales actions menées concernent :

- la poursuite des formations à la déontologie des affaires, intégrant les programmes de conformité pour certaines filiales en France. Ces formations s'adressent selon la filiale aux directeurs régionaux, chefs d'agence, chefs de centre, adjoints d'exploitation, conducteurs de travaux, responsables commerciaux et administratifs. Des rappels réguliers dans toutes les réunions de filiales en France et à l'international, y compris de comités de direction, de directions générales et du Groupe, sont effectués sur ce thème ;
- aux États-Unis, le programme éthique « The Right Turn » et son nouveau code de conduite élaborés en 2014 ont continué de faire l'objet d'une diffusion dans chaque filiale en 2015, complétant ainsi les formations dispensées localement. Des sessions de formations à destination des managers et de l'encadrement de chantier ont également été menées sur le thème de la fraude dans les marchés publics. Des formations par e-learning ont été dispensées sur des thèmes comme la fraude, les conflits d'intérêts ;
- au Canada, une troisième version de la formation éthique a été élaborée et finalisée en 2015. La formation se fait sous forme de questionnements, de cas pratiques et de discussions de groupe. Cette formation a été suivie par environ 670 collaborateurs.

À partir de 2016, le programme de conformité sera progressivement déployé en complément du code d'éthique mis en place en 2006.

D.2 : Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Information qualitative

Les clients finaux de Colas sont les usagers des infrastructures qu'il construit ou entretient. Dans ce domaine, Colas dispose d'une liberté très limitée pour modifier ses produits et ses ouvrages puisque, dans la plupart des pays où il opère, il est interdit de proposer des variantes à la solution de base décrite dans les appels d'offres publics. En France toutefois, et dans certains pays européens notamment, il est possible de faire des propositions modificatives, souvent limitées et pour certains marchés seulement.

À l'exception des questions de sécurité, les infrastructures de transport ne présentent pas de risques ni d'impacts directs sur la santé des utilisateurs.

La R&D de Colas travaille dans plusieurs domaines pour répondre aux enjeux de sécurité routière, en particulier :

- l'élaboration d'une gamme de revêtements performants permettant une meilleure adhérence des pneumatiques (produits rugueux et/ou drainants pour limiter les effets de perte d'adhérence par temps de pluie) ;
- l'amélioration de la visibilité (travaux sur le marquage au sol par temps froid ou humide, et la nuit) ;
- la fabrication d'équipements de sécurité de la route (filiale sécurité signalisation Aximum).

Pour réduire les nuisances sonores liées à la circulation routière, Colas propose des enrobés phoniques et a développé un mur antibruit (se reporter au paragraphe B.3). Cette gamme a reçu de nombreux prix en France et à l'international.

D.3 : Les autres actions engagées, au titre des informations relatives aux engagements sociétaux, en faveur des droits de l'homme

Information qualitative

Dans l'article 2 de son code d'éthique, le groupe Bouygues, dont Colas fait partie, s'engage à se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et aux conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail) (cf. partie I - G).

Le groupe Colas est présent dans plus de 50 pays sur cinq continents et poursuit un modèle centré sur des implantations permanentes employant des collaborateurs locaux. Colas s'attache à privilégier un recrutement local partout dans le monde et de ce fait emploie peu de collaborateurs expatriés : environ 400 en provenance d'une vingtaine de pays, sur un total de 23 000 collaborateurs à l'international. Le recours à du personnel local et un comportement respectueux vis-à-vis des collaborateurs concourent au respect des droits humains.

En France et à l'international, le groupe Colas s'engage à respecter les lois et réglementations, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, tout en vérifiant, lors des audits internes, qu'il n'est pas complice de violations de ces droits. Il n'y a pas de signe que Colas soit particulièrement exposé sur ces sujets. Principalement présent dans les pays de l'OCDE où il réalise environ 90 % de son activité, Colas est pratiquement absent des pays figurant sur les listes de pays à risque sur ces questions. De plus, sa politique d'intégration verticale le protège mécaniquement d'un recours systématique aux achats extérieurs et à la sous-traitance.

Le domaine des achats et de la sous-traitance est souvent considéré comme un sujet à risque. Colas est dans une position particulière puisque la nature de son activité ne se prête pas aux délocalisations (le béton, les enrobés bitumineux ne peuvent être produits ou mis en œuvre dans un pays pour une infrastructure située dans un autre pays). Les achats dans les pays à risque sont conduits par des équipes Colas elles-mêmes implantées dans ces pays, ce qui permet de limiter le risque de contracter avec des fournisseurs qui violeraient ces droits, compte tenu à la fois de cette présence locale et des systèmes de management.

La Direction de l'Audit a pour consigne de lancer une alerte en cas de détection d'un problème de cette nature lors d'une mission, même si aucune plainte n'est déclenchée. En 2010, un exercice d'audit et de notation par l'agence BMJ n'avait pas relevé de fragilité particulière sur ces questions.